CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIEGE

36e ANNEE

Compl.

V/

PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHEOLOGIQUE LIEGEOIS

1945

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

36e ANNÉE

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIEGE

36e ANNEE

PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHEOLOGIQUE LIEGEOIS

1945

36e ANNÉE — Nos 1-2 JANVIER-JUIN 1945

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE
du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
40 Fr. PAR AN
pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois Maison Curtius.

Séance du 18 mars 1945

La séance est ouverte à 10 ½ h. sous la présidence de M. Ed. Poncelet, président.

Sont présents : MM. Ed. Poncelet, président ; le baron W. de Crassier, vice-président ; J. Pirlet, secrétaire ; P. Laloux, trésorier ; Mlle H. Van Heule, conservatrice ; MM. J. Servais, conservateur honoraire ; J. Dumont et N. François, conservateurs adjoints.

MM. L. Halkin, Ch. Defrêcheux, G. Bonhomme, H. Heuse, G. Petit, P. Harsin et F. Sacré, membres effectifs.

MM. J. Tubbax, L. Dewez, L. Garray, baron de Coppin de Grinchamps, J. Van der Heyden, M. Yans, F. Wiser, F. Boniver, O. Wibaye, J. de Beer, dom M. Bocksruth, A. Baar, P. Creton, P. Herve, M. Henrotin, docteur Thiry, F. Delbœuf, J. Coulon, A. Pholien, E. Jamin, G. Delarge, L. Dumoulin, W. Halein, M. Neys, A. Dandoy et Cloes ; Mmes et Mlles baronne de Coppin de Grinchamps, Hans-Hennus, Baar-Magis, Lambrechts, N. Bonjour, M. Hans, L. Robert, M. Michaux et A. Thibert, membres correspondants et associés.

Excusés : MM. F. Peny, J. Hamal-Nandrin, Ph. de Schaetzen et l'abbé Lysens.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président souhaite la bienvenue à tous les membres et les félicite d'être venus si

nombreux à cette réunion. « Vous venez ici, dit-il, en terminant, désireux d'aborder des problèmes qui vous élèvent au dessus des contingences matérielles. C'est de bon augure pour la renaissance intellectuelle du pays, et cela promet spécialement à notre cher Institut un regain de prospérité. »

I. — *Rapport du Secrétaire* :

Le Secrétaire donne lecture de son rapport sur l'activité de l'Institut Archéologique pendant les années 1940 à 1945.

L'Institut s'est principalement préoccupé de la sauvegarde des collections du Musée, entièrement sauvées grâce au travail opiniâtre et au dévouement de Mlle Van Heule, conservatrice.

Après avoir exposé le programme que se sont assigné les membres de la Commission en vue de la réorganisation scientifique du Musée et les motifs de la suppression momentanée de la publication de son Bulletin et de ses réunions publiques durant les années d'occupation, l'Institut préférant opposer un silence plein de dédain à une soumission servile à la censure de l'ennemi, il rappelle le souvenir de ses membres disparus ; particulièrement de ses membres effectifs : MM. Alfred Baar, Florent Pholien, Léon Lahaye et Félix Magnette, tous quatre anciens présidents, Emile Fairon et Paul Jaspar ; de ses membres correspondants : J. Closon, J. Lohest, A. Massart et E. Van Ormelingen, ainsi que d'un grand nombre de membres associés.

Il termine enfin en faisant appel à la collaboration de tous les membres pour la plus grande prospérité de l'Institut qui dans cinq ans fêtera son centenaire.

Après avoir remercié le Secrétaire de son substantiel rapport, le Président propose à l'assemblée d'élire en qualité de vice-président, M. Jules Dumont.

II. — *Renouvellement des membres du bureau et des diverses Commissions pour les années* 1945-1946 :

Il est ensuite procédé aux élections.

Sont réélus ou élus à l'unanimité :

1. *Membres du Bureau* :

Vice-président : M. Jules Dumont.
Secrétaire : M. Jules Pirlet.
Trésorier : M. Pierre Laloux.
Bibliothécaire : M. L.-E. Halkin.
Secrétaire-adjoint et Directeur des publications : M. Yans.

Conservateurs-adjoints : Le comte J. de Borchgrave d'Altena, MM. Léon Dewez, J. Dumont, N. François, Jos. Hamal-Nandrin, J. Pirlet, baron M. de Sélys-Longchamps.

Conseillers : MM. J. Brassinne, G. Ghilain, L. Halkin, E. Polain, Ed. Poncelet.

2. *Commissions* :

1) Publications : MM. L. Halkin, P. Harsin, J. Haust, Ed. Poncelet, J. Yernaux.

2) Fouilles : MM. J. Breuer, J. Hamal-Nandrin et Mlle Van Heule.

3) Achats : J. Dumont, P. Laloux, G. Petit, M. de Sélys-Longchamps et J. Servais

4) Vérification du musée : MM. Jos. Brassinne, L. Halkin et R. Toussaint.

5) Vérification des comptes : MM. G. Ghilain, M. Henrotin et F. Peny.

6) Vérification de la bibliothèque : MM. G. Bonhomme, P. Harsin et M. Helin.

7) Excursions : MM. J. Dumont, président, A. Dandoy, secrétaire, comte de Borchgrave d'Altena, L. Dewez, N. François et P. Laloux.

8) Conférences et Causeries : MM. Dumont, président ; P. Harsin, vice-président ; R. Toussaint, secrétaire ; et M. Yans.

III. — *Election de membres associés.*

Sont élus à l'unanimité membres associés :

MM. Ch. Desitter, P. Morren, Edm. Peeters, M. Perbal, Mme Perbal, MM. le juge Cloes, H. Schuermans, P. Baar, J. Baar, P. Creton, baron P. de Chestret de Haneffe, MM. Boussar et Boulanger, Bastin de Rote, J. Hoyoux, Albert Mansion, l'abbé Lysens, G. Desmedt, J. Renard, le Prof. X. Janne, Ch. Baiwir, l'abbé Pluymers, l'abbé G. Lafontaine, M. Adam, R. Vantsanbergen, baron de Moffarts d'Ouchenée, J. Dehalu, R. Lemarchal, L. Genon, H. de Generet, R. Gillard, E. Boulet, Mme I. Pirson, Mlle M. Trokay, Mme Thibout, Mlle Chabot.

IV. — *Election de membres effectifs* :

Sont élus à l'unanimité membres effectifs :

MM. Léon Dewez et William Legrand.

V. — *Election de membres correspondants.*

Sont élus à l'unanimité membres correspondants :

MM. Joseph de Beer, Albert Dandoy et Maurice Yans.

VI. — *Présentation de membres associés.*

Sont présentés en qualité de membres associés :

MM. Richard Forgeur, 39, Bd d'Avroy à Liège ; G. Hansotte, 106, Vieille Voie de Tongres à Liège ; André Pirlet, 18, rue

Ste-Marie à Liège ; Iv. Delatte, archiviste, 45, rue Aug. Donnay à Liège ; P. Poswick, avocat, 7, place de Bronckart à Liège.

Les élections terminées, le président sortant, cède le fauteuil de la présidence à M. le baron de Crassier, nouveau président. Ce dernier adresse quelques mots de bienvenue à l'assemblée, il remercie particulièrement M. Ed. Poncelet de toute l'activité et du dévouement dont il a fait preuve durant sa présidence prolongée par les circonstances et assure l'Institut de tout son dévouement.

VII. — *Communication de M. J. de Beer, conservateur du Musée du Sterckshof à Anvers.*

La parole est ensuite donnée au conférencier M. J. de Beer qui, avec autant de science que d'humour, entretient l'assemblée des « dessous de l'enlèvement des cloches ».

Grâce à sa grande diplomatie, à son adresse doublée d'un ardent patriotisme, un très grand nombre de nos cloches furent sauvées de la destruction ; grâce à son travail méthodique, celles qui ne purent échapper à la rapacité de l'ennemi furent photographiées, moulées et décrites sur fiches.

Ce gigantesque travail permet de dresser un inventaire complet des anciennes cloches et d'identifier de nombreux fondeurs de cloches inconnus.

Nous espérons qu'il en sortira une étude complète sur nos artistes fondeurs, ce travail sera impatiemment attendu des archéologues.

L'assemblée ne ménagea pas ses applaudissements au sympathique conférencier et M. le Président se fit l'interprète de ses sentiments en le félicitant chaleureusement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 ½ h.

Un vestige peu connu de notre enceinte fortifiée du XIIIe siècle

---

Au sommet du Mont-Saint-Martin, dominant le boulevard de la Sauvenière d'où l'on aperçoit ses flancs garnis de lierre, la tour Moxhon doit à sa situation d'être bien connue des Liégeois, et passe, aux yeux de beaucoup d'entre

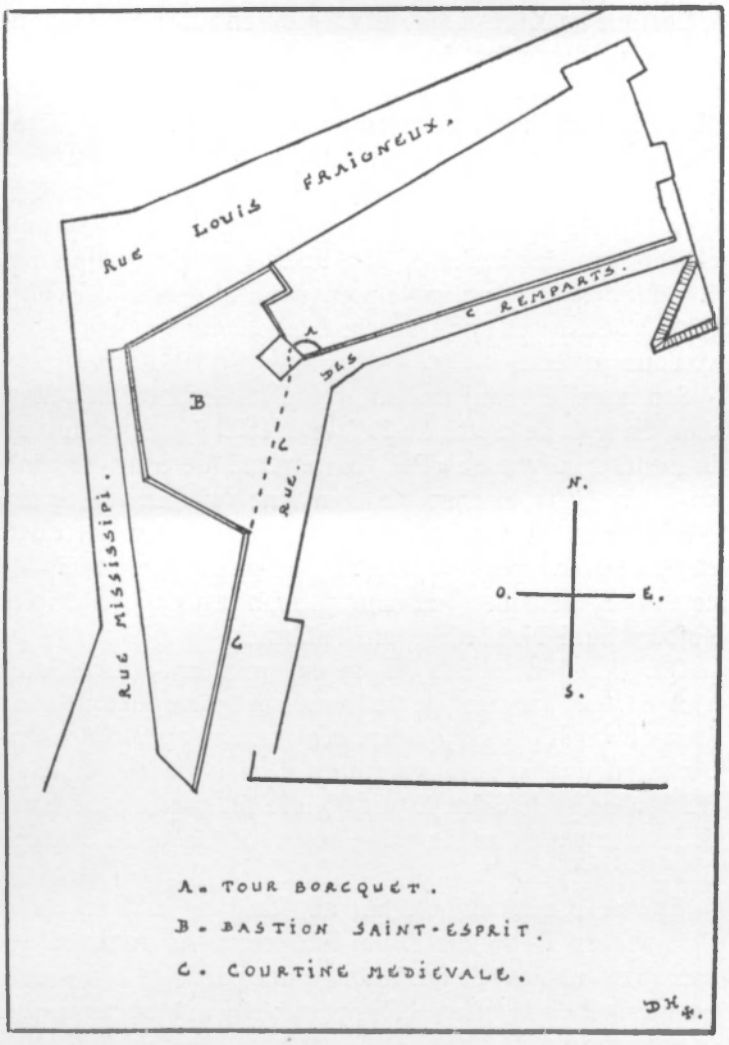

eux, pour la dernière survivante de nos vieilles tours fortifiées (1). Il en subsiste cependant une autre, dissimulée par des constructions parasites et, de ce fait, ignorée de la majorité de nos concitoyens.

(1) Depuis la disparition des ouvrages fortifiés qui existaient encore rue Porte-aux-Oies en 1912. (*La Meuse*, 19 juin 1912).

Lorsque au XIIIe siècle, les Liégeois entreprirent d'agrandir le périmètre fortifié de leur cité, ils intégrèrent dans l'enceinte nouvelle la masse quadrangulaire de la tour Moxhon, bien que l'architecture militaire du temps préférât flanquer les courtines d'ouvrages à front semi-circulaire. A partir de la tour Moxhon, la muraille descendait dans le vallon de la Légia, puis en escaladait l'autre versant, échelonnant ses défenses sur une ligne presque droite. Elle formait alors un angle prononcé et joignait la Hocheporte. C'est à cet angle que se dresse l'ouvrage dont nous voulons parler.

Son nom est aujourd'hui complètement oublié. Mais dans un recès de la cité, du 21 février 1595 (1), nous trouvons la mention suivante : « Près ladite porte (de Saint-Martin), en tirant vers Hochaporte, convient ravaller les terres. Item, covient remonter la thour condist la thour Borcquet, et le recoverir pour y faire ung corps de garde. » Est-ce cette tour Borcquet que nous pouvons encore contempler aujourd'hui ? Nous n'oserions l'affirmer.

Quoi qu'il en soit, le vestige en question doit son salut aux curieux travaux de terrassement grâce auxquels les Liégeois du XVIe siècle adaptèrent leurs remparts aux conditions nouvelles de la guerre de siège : lors de l'érection du boulevard de Saint-Esprit (2), elle fut comblée de terre. A demi engagée dans la masse de ce bastion, elle a échappé à la démolition.

Elle se dresse aujourd'hui au fond de la cour d'une des maisons de la rue Louis Fraigneux. Au sommet, ses murailles ont servi de fondations à une partie de l'immeuble sis au n° 2 de la rue des Remparts ; elle a donc perdu son couronnement. De type semi-circulaire, elle fait saillie sur le rempart médiéval encore visible à cet endroit et, comme lui, elle est construite en moellons de grès houiller. Elle s'apparente par son appareil aux murailles de la Montagne Sainte-Walburge, les mieux conservées de notre enceinte

(1) *Recès du Conseil de la Cité*, 1593-1595, f. 213.
(2) Peut-être même plus tôt.

du XIIIe siècle. A sa base, elle repose sur le roc, qui a été fortement entaillé, sans doute pour améliorer encore la défense de l'ouvrage. Aucune ouverture ne perce ses flancs, mais à proximité, dans la courtine qui s'y rattache, on remarque une baie aujourd'hui murée ; aux dires des habitants du voisinage, une cavité s'ouvre en cet endroit, et il aurait été question d'y aménager un abri public.

Pour la connaissance des fortifications médiévales de la cité, cette tour constitue un document de première valeur. Elle a survécu au démantèlement de 1468 : puisse la pioche du démolisseur l'épargner longtemps encore (1).

Georges HANSOTTE.

Les rapports entre Erasme et Erard de la Marck

Erasme, fils des Pays-Bas, qui a vécu longtemps en Belgique et même habité Louvain, est rarement venu à Liège qui n'en est cependant pas fort éloigné.

Il a fui avec une obstination singulière cette ville apparemment attirante et favorable aux lettrés puisqu'elle avait comme chef le grand Erard de la Marck, protecteur des arts, bâtisseur de palais et d'églises.

Le fait est à souligner et mérite une enquête.

Reprenons point par point, l'histoire des relations d'Erasme avec Erard de la Marck.

* * *

La vie publique d'Erasme ne commence qu'en 1508. Il est alors âgé de quarante-deux ans. Et c'est seulement à

(1) Notre attention a été attirée sur ce vestige au cours d'une enquête préparatoire à des fouilles éventuelles, enquête dont nous avait chargé le Service des Fouilles de l'Etat.

partir de cette année qu'il acquiert la célébrité, que sa correspondance s'étend jusqu'à en devenir formidable, qu'en un mot, il est un grand personnage et non plus le moine, l'étudiant, le donneur de leçons, le quémandeur besogneux qu'il avait été jusque-là (1).

La première visite qu'Erasme fit à Liège date de l'été 1514. L'humaniste a alors quarante-huit ans et il est au début de sa carrière prestigieuse.

Se rendant de Louvain à Bâle où il devait séjourner près d'un an et éditer saint Jérôme et Sénèque, il se détourne de son chemin, quitte la voie directe, la grande chaussée Bruges-Maestricht-Cologne, et se condamne à un voyage incommode par des chemins détestables (2) espérant rencontrer à Liège André de Hoogstraeten (3), parent de la marquise de Veere, sa protectrice d'autrefois... et il fait buisson creux. Après tant de fatigues, il ne trouve personne pour le recevoir.

On sait quelle déconvenue il y a à se heurter à une porte close. Et pour Erasme, qui avait fait un si dur voyage, aux sentiments humiliants de l'éconduit dut se joindre le regret des choses manquées, du temps gâché, du déplacement pénible, de l'occasion perdue... Et personne ne saurait en vouloir à l'humaniste d'avoir laissé ce billet à Liège, au domicile de ce noble qu'il n'avait pu voir :

Je m'étais détourné de mon chemin pour te rendre visite, cher vieil ami, et jouir un peu de cette ville tant célébrée, mais c'est en vain que j'ai tenté l'un et l'autre. En effet, tu n'étais pas chez toi, et la ville m'a plu de telle façon que j'ai désiré en sortir (4).

---

(1) Voyez la remarquable biographie de l'humaniste écrite par Mme Marie DELCOURT dans son livre : *Erasme*, pp. 11-23, Bruxelles, Libris, 1945.

(2) De Bruxelles à Liège, les chemins étaient pratiquement inexistants. Il n'y avait pas de chaussée directe. Les villages étaient reliés entre eux par des chemins de terre ; le voyageur avait à choisir parmi eux et à égrener, une à une, toutes les localités hesbignonnes (cfr. notre étude sur la *Chaussée Brunehaut*, à paraître dans le *Bullet. de l'Inst. archéol. liégeois*).

(3) André de Hoogstraeten était doyen de la collégiale Saint-Denis à Liège.

(4) ALLEN, *Opus epistolarum Des. Erasmi Roterodami*, t. II, n° 299.

Mais, tous comptes faits, il ne s'agissait là que d'une mésaventure. Le hasard, ou plutôt la malchance et même le manque de précautions, avaient desservi l'humaniste. André de Hoogstraeten résidait rarement à Liège, Erasme aurait dû le savoir. C'est à tel point que le personnage ne prend connaissance du fameux billet que deux ans plus tard, le 10 janvier 1516. Dans l'entretemps, Erasme lui avait de nouveau écrit et même envoyé un petit cadeau (*xeniolus*).

C'est ce que nous apprenons dans la lettre du 10 janvier 1516, d'André de Hoogstraeten, que je traduis en entier :

Autant je me suis lamenté lorsque j'avais vu ta lettre très chère laissée chez moi il y a un an passé, et qui m'annonçait que mon absence avait troublé tes projets, autant je me suis réjoui en recevant ta nouvelle lettre de Bâle du mois d'octobre, avec le petit cadeau. J'ai été d'autant plus enchanté que j'ai espéré qu'en revenant tu passerais par Liège et ma maison. C'est ce que je te demande encore avec des prières. J'espère que la ville elle-même qui t'a si mal plu d'après tes premières lettres t'agréera mieux grâce aux amis que tu y rencontreras et grâce à la présence de Jérôme Aléandre qui est maintenant chez nous chanoine de l'Eglise de Liège, chancelier de l'Evêque et prévôt de Saint-Pierre (1).

A première vue, on ne trouve rien que de très normal dans cette affaire. Erasme passe par Liège pour rendre visite à une ancienne connaissance. Il ne la trouve pas et laisse un billet chez elle. L'humaniste écrit dans la suite une lettre au même personnage qui lui répond en l'invitant chez lui, ce qui est toujours très naturel.

Mais les bizarreries ne sont pas dans les grandes lignes, elles sont plutôt dans les détails et dans les conséquences.

D'abord, Erasme n'a pas seulement écrit à Hoogstraeten, il lui a également envoyé un petit cadeau.

Ensuite, si ce Hoogstraeten a invité l'humaniste, celui-ci n'a pas voulu répondre à son avance. C'est absolument

(1) ALLEN, *Opus epist.*, t. II, n° 381.

flagrant puisque, revenant de Bâle aux Pays-Bas, il a évité soigneusement Liége et Hoogstraeten, comme s'il l'avait classé dans la catégorie des gens peu intéressants dont il n'y a rien à tirer.

Il ne faut pas croire qu'Erasme était un fantasque, ou que, trop tenu par ses relations, par sa correspondance et ses occupations sans cesse grandissantes, il ait négligé accidentellement, par la force des choses, ce personnage de seconde zone. Son attitude, au contraire, était juste et calculée. La seconde tentative de rapprochement entre Erasme et Liège sur laquelle nous avons beaucoup plus de détails, va nous l'expliquer clairement.

Ce second effort d'entente fut mené avec une maîtrise froide et un art consommé. Toutes les étapes en furent soigneusement étudiées et ce ne fut certes pas la maladresse qui en causa l'insuccès final. Mais en voici l'histoire :

Dès le début de l'année 1517, Erasme décide d'entrer en relations avec le prince-évêque Erard de la Marck dont on lui a vraisemblablement vanté la largesse et la munificence. C'est-à-dire qu'il veut en devenir le protégé, et pratiquement, lui envoyer un livre pour en obtenir en échange un *antidôron* ; c'est le principe même du mécénat de l'époque [1].

Dans pareille entreprise, la manière de procéder est tout. On comprend du reste immédiatement qu'il serait de mauvais goût et de fort petite politique d'envoyer le livre, objet de beaucoup d'espoirs, par un simple commissionnaire. Pareille chose peut se faire lorsque l'on est connu, ou mieux, ami du puissant dont on attend aide, lorsqu'on est dans la place et qu'on n'a plus besoin de présentation. Ce qu'il faut, au début, c'est intéresser le prince et surtout ne pas être pris pour un quémandeur ordinaire à qui l'on fait répondre par un sous-ordre.

---

[1] Cf. *Les Moyens d'existence d'Erasme*, dans HUMANISME ET RENAISSANCE. Paris, Droz, 1944.

A Liège, voici comment Erasme procède pour forcer l'intimité du cardinal. Il cherche simplement dans l'entourage du prince un familier qu'il pourra gagner à sa cause, dont il se fera même un ami. Cet homme introduira son livre et sa demande à un moment favorable.

Cet intime du prince qui sera en même temps son allié, Erasme l'a bientôt trouvé, c'est Paschasius Berselius, lisez Pascal de Bierset (1). C'était un jeune moine liégeois, travailleur, imbu d'humanisme, sans grand talent ou grande chance peut-être et qui devait déjà avoir été recommandé au grand Erasme comme un personnage digne d'intérêt. Il lui avait même écrit, vraisemblablement une de ces lettres respectueuses que les jeunes qui veulent travailler envoient timidement à leurs aînés « arrivés », pour se faire soutenir et encourager. Erasme, qui, en d'autre temps, n'aurait pas donné signe de vie, transmet pour les besoins de la cause une réponse que nous avons perdue mais dont nous pouvons imaginer la teneur grâce à l'épître enthousiaste par laquelle Berselius y répond.

Je la donne presque en entier, il faut seulement pour juger les termes employés par le pauvre Pascal, faire la part de la grandiloquence d'alors :

J'ai été, je le sais, trop hardi et trop téméraire, o Erasme, quand, les jours passés, moi, moucheron misérable, j'ai osé écrire à toi qui es, je ne dirai pas le héros, mais le dieu des Lettres [...]. J'avoue mon crime et je reconnais ma faute, mais je ne voudrais pas que tu en rendes responsable l'amour que j'ai pour toi et qui m'a aveuglé. Je pensais que, sachant cela, tu serais indulgent, et c'est bien ce qui est arrivé. Car, au lieu du silence qui aurait dû être mon châtiment, et que je redoutais, ta bonté m'a envoyé une récompense. J'ai reçu, en effet, ce que je n'aurais jamais espéré, tes lettres odorantes, pleines d'amitié et de mansuétude, du 18 des Calendes d'octobre. O jour béni que je marquerai d'une pierre blanche, jour trois fois heureux

(1) Bierset est un village de la Hesbaye liégeoise situé à deux lieues environ au nord-ouest de Liège, sur la ligne de chemin de fer Liège-Bruxelles. — Sur Berselius, voy. les articles de Ceyssens dans *La Vie wallonne*, t. V, 1926, passim.

et appelé par mille vœux. Sans doute jamais auparavant dans ma vie je n'avais été illuminé par une joie aussi suave et aussi douce. Cette épître est le témoignage du bonheur que j'ai eu à recevoir ta lettre. Je ne pouvais me contenir pendant que je tiraillais ce fer dont ta main savante avait fermé la page. Mon cœur mourait, tout mon être se fondait. Jamais je n'ai éprouvé de telles douceurs d'amour. Fasse le ciel que je jouisse souvent de pareilles émotions. Je conserve ta lettre soigneusement, elle sera pour moi le gage de ton perpétuel amour pour moi.

Notre évêque est parti depuis quelques jours pour la France (1) et je ne sais quand il reviendra. Dès qu'il sera de retour dans sa ville ou dans la principauté, j'irai et je ferai en sorte d'accomplir ce que tu m'as dit de faire et j'y mettrai tout mon soin et tout mon zèle, sois-en sûr (2).

Sous les termes pompeux et ampoulés de Berselius, l'affaire est absolument claire, Erasme veut entrer en relation avec Erard de la Marck. Le but de la lettre à Berselius est uniquement celui-là.

L'humaniste n'a répondu au jeune moine que pour ce motif et le dernier paragraphe de la lettre de Berselius donnant des renseignements sur le prince est pour Erasme l'essentiel de tout le morceau. C'est tellement net que l'on se demande comment le pauvre novice a pu être abusé. On peut du reste supposer qu'il comprenait le sens réel de toute l'affaire mais qu'il sentait aussi confusément tout l'intérêt qu'il y aurait pour lui à jouer le rôle d'intermédiaire.

Maintenant qu'Erasme possède à la cour un homme dont il est sûr, il va de l'avant, il écrit ses livres, il continue ses affaires en attendant le retour du cardinal. Il envoie seulement de temps en temps un mot à Berselius pour le tenir en haleine.

---

(1) Cette indication d'un voyage d'Erard en France, vraisemblablement à la cour de François Ier, en septembre-octobre 1517, est intéressante car elle prouve que peu de temps avant son alliance avec Charles-Quint (début de 1518), le prince-évêque n'avait pas renoncé à l'espoir d'obtenir du roi de France la satisfaction qu'il attendait depuis longtemps.

(2) ALLEN, *Opus epist.*, t. III, n° 674, Liège, 17 sept. 1517.

Par exemple, le 17 novembre 1517 :

Je t'écris peu, mon cher Pascal, mais ce n'est pas que je t'aime moins ou que je t'oublie. Si tu savais d'ailleurs comme je suis tenu, tu estimerais ce billet à l'égal d'une longue lettre. Pour le moment, je travaille à l'Epître aux Romains. Si tu les connais, salue pour moi le chanoine de Saint-Léonard (1) qui sait le grec et qui, si je ne me trompe, est d'origine hasseltoise, de même ce théologien de l'ordre des Prêcheurs, à qui j'ai écrit d'Anvers (2). Porte-toi bien et écris (3).

Le 9 décembre 1517, enfin, Erasme envoie à Berselius la lettre qui doit être la bonne parce que c'est elle qui accompagne le livre qui sera offert au prince. Il ne faut pas s'attendre à une missive explicite en quatre pages, détaillant avec minutie pour Berselius la façon de procéder, la manière de présenter l'ouvrage au cardinal. Erasme est beaucoup trop intelligent pour se livrer à un subalterne. La lettre est tout simplement énigmatique, on y lit même difficilement entre les lignes:

Pour tant de vœux répétés tant de fois, je souhaite en une fois, mon cher ami, que tous tes désirs soient comblés. Chez ce prince affable, je ne désire rien si ce n'est d'être connu de celui dont tous font un héros, d'être recommandé à lui, d'autant plus que, avec l'élévation d'Aléandre, il porte, peut-on dire, le drapeau des bonnes lettres à la tête des initiés. Baptiste (4),

---

(1) Le prieuré de Saint-Léonard abritait depuis 1489 les chanoines de Saint-Augustin qui dirigeaient, depuis le XIIIe siècle, l'établissement liégeois d'éducation qui s'intitulait *La maison des Bons-Enfants*. Cfr. M. L. HALKIN, *La Maison des Bons-Enfants de Liège*, dans *Bul. de l'Inst. archéol. liég.*, t. LXIV, 1940, pp. 5-54.

(2) Il s'agit probablement du « Gaspard » encore cité dans la lettre suivante.

(3) ALLEN, *Opus epist.*, t. III, n° 718, Louvain, 19 nov. 1517.

(4) Il s'agit de Jean-Baptiste Aléandre, frère de Jérôme. *J. B. « Alexander » dit B. est remplacé dans sa prébende à Saint-Lambert par Pagenhard Wytte, le 20 septembre* 1522 (A. E. L., *Concl. capit.*, CXIII, f° 325); Jean-Baptiste Aléandre est protonotaire apostolique d'après le testament de Jérôme (H. OMONT, *Le journal de Jérôme Aléandre* dans *Notices et extraits des mss. de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques*, t. 35, 1895, p. 102); en mars 1521, on le trouve secrétaire d'Erard et envoyé par lui en France (KALKHOFF, *Depeschen des Nuntius Aleander vom Wormser Reichstage*, 1521, 2e éd. in-8° Halle, 1897, p. 140). D'après Kalkhoff, Erasme le trouvait plus dangereux que son frère.

s'il s'intéresse à nous, fera œuvre fraternelle, je te prie encore de le saluer en mon nom bien honnêtement. Recommande-moi au Sr Léon, mon ancien maître. Tu diras aussi bonjour de ma part à Gaspard, homme à ce qu'il me semble instruit, ce qui, de la part d'un théologien, n'a rien d'inattendu, mais qui est également enjoué et affable, ce qui est plus rare. D'André de Hoogstraeten, je m'étonne de ne plus rien entendre. Tu me provoques avec tes cadeaux princiers, mais je ne te combattrai pas pour le moment. Je t'envoie seulement une Paraphrase comme gage de rapprochement [1].

Cette lettre est évidemment peu explicite. A part la phrase : *Chez ce prince affable, je ne désire rien, si ce n'est d'être connu de celui dont tous font un héros...*, on n'y trouve rien concernant Erard et la commission dont était chargé Berselius. Mais la missive était accompagnée du livre d'offrande et Pascal comprit tout de suite. Il présenta le fameux ouvrage qui devait ouvrir à Erasme le cœur et la bourse d'Erard, à un moment favorable entre tous, la fin d'un banquet. Puis il écrivit à Erasme le résultat de sa démarche :

Le 5 des Calendes de janvier, je me suis rendu vers notre cher Prince au château de Huy ; suivant son habitude, il m'a magnifiquement reçu. Je lui ai remis ta lettre et ta Paraphrase, c'était bien la commission que tu m'avais confiée, et je l'avais déjà tentée plusieurs fois. Le Prince a lu à voix haute ce que tu avais écrit, et, baisant ton présent, il disait doucement : O Erasme... J'ai été prié de rester au château. Et tout de suite après cette chose magnifique, vint l'heure du repas. Nous sommes entrés dans la grande salle garnie de hauts tapis. On nous a ensuite présenté de l'eau pour les mains. Le Prince s'est assis avec, près de lui, son frère Robert, homme grand par les armes, l'Achille de notre temps. A la troisième place, était la femme de ce héros, Pénélope par la vie, Lucrèce par les mœurs. A la quatrième place, était assise sa fille, avec un visage de Diane. A la cinquième et à la sixième places se tenaient deux frères du héros, on aurait dit les fils de Léda. Je me suis assis entre tant de dieux et de déesses, appelé par Jupiter lui-même, comme un scarabée,

---

[1] ALLEN, *Opus epist.*, t. III, n° 735, Louvain, 9 déc. 1517.

rassasiant mes yeux, d'or, de pierreries et de pourpre, mes oreilles, de doux miel, mon palais, d'ambroisie et de nectar. Dès que nous eûmes satisfait l'appétit et que les plats eurent été enlevés, on se leva pour jouer à divers jeux. J'ai alors été appelé par le Prince et il m'a parlé de toi. Il désire te voir, t'accueillir, non pas comme un parent, mais comme une divinité descendue sur la terre. Il va t'appeler par lettre, il ne tardera pas. Ne fais pas attendre un tel héros. Il ne ressemble pas aux autres prélats que tu as connus en France, en Bretagne, en Ecosse, en Allemagne... (1).

Cette lettre, aux termes ampoulés à la manière de Berselius, est intéressante pour nous parce qu'elle nous fait pénétrer dans l'intimité d'Erard de la Marck, qu'elle nous explique en détail l'entrevue et qu'elle nous donne le résultat de la démarche de Berselius.

Mais quel fut son effet sur Erasme ?

Voici la réponse de l'humaniste à Pascal de Bierset :

... Je te félicite, tu es déjà un demi-dieu, toi à qui il arrive de t'asseoir aux festins des dieux. On a souhaité que je participe au banquet, mais tu me l'as tellement bien décrit que j'avais l'impression de m'être assis également là, entre les dieux et les déesses. Plaisanterie à part, j'ai passé toute cette nuit à parler à l'évêque. Je ne le tourmenterai pas par un long désir de moi, mon Pascal, mais seulement, on est à un moment de l'année où la mer est impraticable et les chemins aussi. Ensuite, ma santé est telle qu'elle est à peine protégée par l'abri d'une maison. Je ne dépasse pas, en effet, le tour de mon feu et je suis toujours dans mon nid, comme le coucou. Et pourtant ce nid est pour moi un enfer. Je suis enfoncé dans le travail aussi profondément que dans les entrailles d'une grande montagne, et je ne vois la sortie que comme un point, que comme une étoile. Dans un mois, avec l'aide du Christ, j'en sortirai peut-être. Si j'interromps ce travail, jamais je n'aurai la force de le recommencer [...].

Pour ce que tu penses de ton évêque qui serait le meilleur des évêques, je n'entrerai pas en discussion avec toi, mais l'archevêque de Canterbury est pour moi d'une telle libéralité que je pense n'en pouvoir jamais rencontrer de meilleur [...]. Du reste, en ce moment, je suis vraiment réclamé partout. Toute l'Angleterre

---

(1) ALLEN, *Opus epist.*, t. III, n° 748. Liège, janvier 1518.

est pour moi. Le roi lui-même m'invite ainsi que le cardinal d'York. Je viens, de plus, de recevoir des lettres de l'archevêque de Mayence qui veut aussi m'avoir chez lui. Puis maintenant c'est Philippe, évêque d'Utrecht, qui m'appelle. A Bâle, on m'offre une moitié de royaume... (1).

Cette lettre est évidemment d'un bout à l'autre doucement ironique. Tous les arguments de Berselius, la bonté, la splendeur d'Erard, l'intérêt qu'il y a à être invité par lui, tout cela est gentiment retourné par Erasme. L'humaniste, c'est un fait, ne croit pas aux phrases ronflantes dont, d'ailleurs, le pauvre Pascal ne se servait vraisemblablement que pour cacher une déconvenue.

Erasme était déçu, c'est certain mais cette affaire, comme la précédente, celle de Hoogstraeten, passe inaperçue. Nous avons en effet affaire à des gens hautement cultivés et chez eux les déceptions les plus amères ne se traduisent pas en injures.

La désillusion et la colère même n'en furent pas moins violentes et nous allons le prouver.

Mais d'abord, pourquoi cette désillusion ? On ne comprend pas ?

Erasme donne un livre à Erard de la Marck, l'évêque l'accueille avec des pleurs de joie, il invite l'auteur chez lui... et celui-ci s'en trouve fâché ! Attirer l'attention d'un prince, être invité à sa table ne nous semblent pourtant pas des choses dont on se froisse.

Le secret de « l'affaire la Marck », comme celui du problème Hoogstraeten que nous avons laissé en suspens se trouve dans la lettre à Botzheim datée du 30 janvier 1523, donc six ans après les mésaventures liégeoises. Cette lettre autobiographique, retrace les grandes lignes de la vie d'Erasme. Je traduis le passage qui se rapporte à Liège et en particulier à Erard de la Marck :

A l'évêque de Liège qui est maintenant cardinal, nous (Erasme) avons dédié l'Epître aux Corinthiens, et le livre que nous lui avons donné était plein de dorures ; nous lui avons également

(1) ALLEN, *Opus epist.*, t. III, n° 756, Louvain, 7 janvier 1518.

fourni deux volumes du Nouveau Testament sur parchemin, enluminés et d'un grand prix. Il nous a fait de belles promesses, mais il ne les a jamais tenues, si bien que nous n'avons pas à le remercier, pas même pour une obole [1].

« Pas une obole », ce que voulait Erasme, on le comprend, c'était de l'argent et non pas des invitations. Les droits d'auteur n'existant pas, il vendait lui-même ses livres, c'était son seul moyen de vivre. Les invitations n'étaient pour lui que du temps perdu, un empêchement de travailler. Et ce n'était pas une attitude lorsqu'il écrivait à Berselius : « Je suis enfoncé dans des travaux que je ne peux pas quitter. »

Pour Erard, Erasme avait fait une forte dépense puisqu'il lui avait envoyé des livres de prix. Le prince aurait dû le comprendre et au moins dédommager l'humaniste. Mais il est probable qu'il n'aidait de ses munificences que les artistes qui lui fabriquaient des tapis, qui lui fondaient des vaisselles d'or et d'argent, choses qui flattaient ses goûts de prince mécène. Les livres devaient l'émouvoir beaucoup moins. Et c'est peut-être à dessein qu'Erasme lui avait envoyé des livres dorés, enluminés, à splendide reliure.

* * *

La tentative de rapprochement d'Erasme avec Erard date de 1518. A cette époque, l'Europe n'a pas encore été secouée par la formidable crise du protestantisme, et les humanistes peuvent n'être alors que des lettrés et des vendeurs de livres.

La situation, malheureusement, se modifie rapidement. 1520 voit l'excommunication de Luther ; 1521, la diète de Worms ; 1530, la confession d'Augsbourg.

Les hommes aussi ont changé.

Erard de la Marck est devenu un puissant personnage, avec lequel la cour de Bruxelles et Charles-Quint lui-même

---

(1) ALLEN, *Opus epist.*, t. I, p. 43.

ont à compter. Il s'est fait par ailleurs un des champions de la cause catholique.

Aléandre, autrefois simple humaniste, est maintenant légat du pape et grand inquisiteur.

Berselius n'est plus un écolier que l'on mène où l'on veut.

Erasme, envié autant qu'admiré, doit compter maintenant avec toutes ces puissances.

A partir de 1520, les rapports entre Erasme et Erard sont placés dans le cadre et sous le signe de la Réforme protestante.

Le 30 mai 1519, Erasme avait écrit à Luther une lettre élogieuse que le cercle de Wittemberg s'était empressé de publier. Cette lettre avait étonné et peiné les catholiques tandis qu'elle avait porté la joie dans le camp opposé. Elle avait choqué particulièrement Aléandre et achevé de l'indisposer contre Erasme (1).

En 1522, Erasme écrit à Pirckheimer :

Depuis longtemps et bien avant l'affaire de Luther, des théologiens m'attaquaient sans raison. Ils ont eu pour continuateur Aléandre, homme orgueilleux, violent, irritable, d'une cupidité et d'une ambition sans bornes. Quelques personnes lui inculquèrent leurs grossiers mensonges et le poussèrent à parler contre moi à tort et à travers. Et à moi il venait jurer qu'Erasme n'avait pas au monde de plus grand ami que lui. En partant, il a laissé ici plusieurs ministres avec des instructions en règle, deux théologiens de Louvain, Caracciolo (2), l'évêque de Liège, homme à la langue un peu prompte, et je ne sais quel Espagnol à la cour de l'empereur, que je pense être l'évêque de la Mota (3).

---

(1) Erasme écrivait encore à Mélanchton en 1524 : *Publiée à mon grand détriment, ma première lettre à Luther fournit à Aléandre, depuis longtemps malveillant à mon sujet, l'occasion d'ourdir ma perte. Il essaya d'indisposer contre moi Léon X, ainsi que l'évêque de Liège qui, auparavant, me prisait beaucoup* (ALLEN, *Opus epist.*, t. V, n° 1496, Bâle, 6 sept. 1524).

C'est la seule fois où Erasme se targue de l'amitié d'Erard, il le fait ici d'ailleurs pour mieux accabler Aléandre responsable de la brouille.

(2) Muno Caracciolo (1469-1538), Napolitain qui devint nonce du pape auprès de Maximilien puis de Charles-Quint, cardinal et gouverneur de Milan. Il pressa Erasme d'écrire contre Luther.

(3) Pierre Ruiz de la Mota (+ 1522), évêque espagnol, secrétaire et conseiller de l'empereur Maximilien. — La lettre est tirée d'Allen, *Opus epist.*, t. V, n° 1268, Bâle, 30 mars 1522.

De 1520 à 1522, Erasme est ainsi en butte à la haine ouverte et active d'Erard et d'Aléandre. En bon politique, il tente un rapprochement avec ses détracteurs.

Il aborde Aléandre à Cologne. L'accueil est des plus cordial. Aux reproches mutuels, succède un semblant de réconciliation. L'entretien dure longtemps, on s'embrasse avant de se séparer (1).

L'humaniste, de plus, écrit à Erard. Vivès remet la lettre le 20 mai 1522, mais il ne peut joindre le cardinal que dans une antichambre de Bruxelles (2).

Erard, qui avait promis à Vivès de lire les explications d'Erasme, ne paraît pas avoir changé dans la suite sa froideur pour l'humaniste. Celui-ci remarque dans une lettre à Jean Vlatten (3) en 1524 : *On raconte que le cardinal de Liège m'est peu favorable, qu'il est plutôt du parti des théologiens* (4).

En 1525, Erasme constate avec une joie maligne la brouille survenue entre Erard et Aléandre. *L'évêque de Liège*, écrit-il, *a été pour Aléandre un bien mauvais ami* (5).

Comme Erard est un grand personnage et le champion de la cause catholique, Erasme lui dédie le 1er octobre 1528, son *Hyperaspistes*, qui est la réfutation des œuvres de Luther (6).

---

(1) J. PAQUIER, *Jérôme Aléandre de sa naissance à la fin de son séjour à Brindes* (1480-1529), Paris, 1900, p. 167.

(2) *Nondum venerat Cardinalis Leodiensis; venit noctu. Postridie cum ad eum essem profectus, inveni eum in vestibulo domus parantem ire ad Caesarem, reddidique literas tuas, quas visus est accipere libens dixitque se lecturum* (Allen, *Opus epist.*, t. V, n° 1281, Bruges, 20 mai, 1522, de Louis Vivès).

(3) Jean de Vlatten († 1562), humaniste, conseiller du duc de Clèves.

(4) *Audio Cardinalem Leodiensem mihi parum esse propitium* (Allen, *Opus epist.*, t. V, n° 1467, Bâle, 21 juillet 1524).

(5) *Episcopus Leodiensis dicitur anceps amicus ob Aleandrum* (Allen, *Opus epist.*, t. VI, n° 1553, Bâle, 24 février 1525).

(6) Allen, *Opus epist.*, t. VII, n° 2054, Bâle, 1er octobre 1528. — Sur la fin de sa vie, Erasme dédia bon nombre des écrits qui n'avaient d'autre but que le justifier à des personnages en vue, uniquement pour faire sa propagande, sans aucune idée d'amitié ou d'intérêt pécuniaire.

En 1530, une nouvelle affaire force Erasme à s'occuper de nouveau de Liège. A cette date, en effet, Thierry de Heze (1) entreprend d'expurger dans la ville tous les ouvrages d'Erasme. Berselius, ancien disciple de l'humaniste, se rappelle, en cette circonstance son dévouement d'autrefois et il s'efforce de prévenir le maître.

Il dépêche un courrier à Louvain, à Conrad Goclen (2) qu'il savait être resté en relation avec Erasme. Celui-ci, de fait, prévient l'humaniste dans une lettre datée du 28 août 1530 :

Hier au soir est venu chez moi un courrier guêtré, plein de boue et de poussière, portant toutes les marques d'un récent voyage et me réclamant avec véhémence. Comme je lui demandais ce qu'il voulait, il me raconta qu'il venait de Liège, qu'il était envoyé par Pascal et qu'il avait une chose importante à me dire. Mais pourquoi perdons-nous du temps, dit-il, alors que j'ai un billet de Pascal. Au début je m'étonnais parce que, depuis son départ de Louvain, je n'avais plus rien traité avec Pascal, mais je pris quand même le billet. Voici ce qu'il contenait : « Tu diras à Goclen qu'il y a ici un chanoine qui expurge tous les ouvrages d'Erasme de sa main, il fait des enquêtes chez les écoliers, prend tous les livres du maître de la Maison des Frères, qui est la principale de Liége (3), et en interdit la lecture aux professeurs et aux étudiants [...] Or, il ne doit pas être permis à un particulier d'empêcher ce que ni le pape, ni l'empereur, ni aucune université ne condamnent (4). »

---

(1) Thierry de Heze ou Hezius, ancien secrétaire du pape Adrien VI, fut conseiller de l'évêque Georges d'Autriche et inquisiteur zélé à Liège (cfr. M. L. E. HALKIN, *Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes-évêques de Liège* (1538-1557), *Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége*, fasc. LXXII, 1936, *passim* et l'étude de E. FAIRON, *Un dossier de l'inquisiteur liégeois Thierry Hezius* (1532 *à* 1545), *Bullet. de la Com. roy. d'Histoire*, t. LXXXVIII, Bruxelles, 1924.

(2) Conrad Goclen (1489-1539), né dans le Waldeck. En 1519, il est à Louvain où il supplée Barland au Collège des Trois langues comme professeur de latin. Il devint bientôt un ami intime d'Erasme.

(3) Il s'agit de la Maison des Frères de la Vie Commune ; sur cet établissement, voyez l'étude de M. L. HALKIN, *Le Collège liégeois des Frères de la Vie Commune*, dans les *Annales du XXXIe Congrès de la Fédération archéologique et historique*, Namur, 1938, 12 pages.

(4) Allen, *Opus epist.*, t. IX, n° 2369, Louvain, 28 août 1530. — Sur le travail d'épuration de Thierry de Heze, voyez notre article *Deux Erasmes expurgés à Liège*, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. XIX, 1940, pp. 127-134.

Cette lettre parvint à Erasme en 1530, alors qu'il était à Fribourg, et il n'y répondit jamais. Au total, le geste dévoué de Berselius ne fit que peiner Erasme, le dégoûter encore un peu plus de Liège.

Erard de la Marck se montrait d'ailleurs tous les jours davantage partisan du traditionalisme étroit. Un théologien de seconde zone, Eustache de Sichem, put lui dédier en 1531 une *Apologia*, réfutation des œuvres d'Erasme. Travail que l'humaniste stigmatise violemment (1).

Et ainsi le fossé qui séparait Erard d'Erasme ne fit que s'élargir. Leur inimitié devint chose notoire. Et chacun se crut autorisé d'écrire à Erasme des lettres dans le genre de celle que je cite :

Jean de Vlatten en 1530 : « C'est pourquoi je te supplie Erasme d'indiquer quel endroit dans le royaume du prince (Charles-Quint) peut te convenir. Je sais d'après tes lettres que tu n'aimes pas la rusticité d'Aix, que tu prises peu les moines de Cologne, que tu n'as pas envie d'être le voisin du cardinal de Liège. » (2)

Spiegel (3) en 1532 (4) : « Si le Sardanapale liégeois était autrefois tombé entre les mains de Maximilien, il n'aurait pas fallu s'étonner de le voir pendu, triste fardeau, à un arbre, alors qu'aujourd'hui la terre doit encore le porter. » (5)

---

(1) Allen, *Opus epist.*, t. IX, n° 2522, Fribourg, 20 août 1531.

(2) *Quare te rursus obsecro ut indices num in principis nostri dicione locum aliquem fore existimes qui tuis condicionibus congruat. Aquisgranum nimium habere priscae ruditatis atque inepte superstitionis, Coloniae regnare monachos, Card. Leodiensi vicinum fore non convenire.* (ALLEN, *Opus epist.*, t. IX, n° 2360, Augsbourg, 9 août 1530).

(3) Jacques Spiegel de Sélestat (1483-1547), neveu de Wimpheling membre de la Chancellerie impériale sous Maximilien ; après la mort de celui-ci il s'établit à Sélestat et se consacra aux études classiques, avant de reprendre du service à la chancellerie sous Charles-Quint et Ferdinand.

(4) 1532 est l'année où commencent les persécutions contre les Réformés à Liège, cfr. M. L. E. HALKIN, *Réforme protestante et Réforme catholique au diocèse de Liège, Le cardinal de la Marck, prince-évêque de Liège* (1505-1538). Liège et Paris, 1930.,

(5) *De Sardanapalo Leodiensi non miror, quem, si olim Maximiliani manus incidisset, vidissemus triste ab arbore pendere onus quod jam sustinet tellus...* (Allen, *Opus epist.*, t. IX, n° 2590, Sélestat, 27 décembre 1532).

Et ainsi les rapports entre Erasme et Erard de la Marck furent toujours placés sous le signe de la contradiction. Les deux hommes n'étaient pas faits pour s'entendre.

Au début Erard n'a pas su se montrer large, et Erasme, nous le savons, aimait la munificence.

Dans la suite, l'esprit prévenu du cardinal ne put pas comprendre la largeur de vues d'un Erasme. Il se fit au contraire son détracteur et préféra au maître, des théologiens mesquins de bas étage.

JEAN HOYOUX.

Les fermes et le château de Loncin

Le village de Loncin, dont le territoire mesure 257 hectares, est situé à l'orée de la vaste plaine de la Hesbaye. Il faisait jadis partie de la villa d'Awans-Loncin donnée en 894 par Lothaire Ier à l'abbaye de Prüm [1]. L'abbé de ce monastère en fut seigneur jusqu'au 1er mai 1554, date à laquelle le couvent fut incorporé à l'archevêché de Trèves en mains de Jacques, archevêque de Trèves, prince électeur, grand chancelier du Saint-Empire. Du fait de cette incorporation, la seigneurie d'Awans-Loncin devint la propriété de son Altesse Electorale de Trèves. Son territoire est célèbre dans l'histoire : c'est en effet à Loncin, non loin des fermes et du château que se livre au début du XIVe siècle la terrible bataille entre les Awans et les Waroux dans laquelle les Waroux furent vainqueurs sans pour cela mettre fin à la lutte qui ensanglantait toute la région.

Le fort de Loncin évoque aussi le souvenir de la défense héroïque de Liège en 1914.

---

(1) L. DE JAER. *La Seigneurie d'Awans-Loncin.* B. I. A. L., t. LXIII 1939.

Dès la fin du XVe siècle, deux exploitations rurales s'y développent : les bâtiments de celles-ci, situés à front de route de Loncin à Hollogne-aux-Pierres, témoignent de leur importance au XVIe siècle.

L'une de ces fermes est dite la « cense de Montferrand », c'est dans la cour de celle-ci que fut élevé au XVIIe siècle le château de Loncin, dont les bâtiments d'exploitation agricole furent reportés plus loin et du même côté à l'endroit où ils existent encore aujourd'hui. L'autre est appelée la « Basse Cour » et gît du côté gauche de la route entre le château et la ferme de Montferrand.

I. — La ferme de Montferrand et le château de Loncin

Les bâtiments actuels comprennent : 1) à front de route et au centre, une jolie construction carrée, munie d'un étage dont la façade toute en pierres de taille possède une grande porte d'entrée surmontée d'une pierre portant des armoiries

dont le placement a été effectué après la construction du bâtiment. L'empattement qu'elle fait sur le seuil d'une des fenêtres de l'étage, le prouve (voyez la photographie). Ces armoiries seraient-elles celles d'un Kettenis et de sa

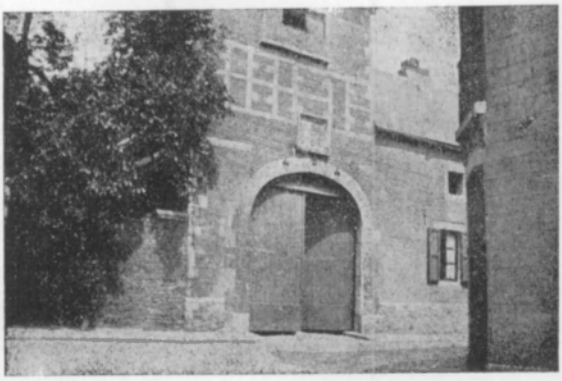

femme dont nous ignorons le nom ; — 2) du côté droit de l'entrée, une autre construction servant d'habitation ; — 3) du côté gauche, une troisième constituant une aile de l'ancienne ferme (elle sert aujourd'hui de dépendances au château) ; — 4) le château bâti dans la cour de cette dernière ; il n'offre rien de remarquable.

En 1480, la cense de Montferrand appartenait à la famille de Bombaye, représentée alors par Renard de Bombaye, échevin d'Awans-Loncin (1). Au décès de ce dernier, les biens passent par succession à ses enfants dont un fils Alexandre, époux de Marguerite Dorjo, en devient propriétaire. A celui-ci succède, au milieu du XVIe siècle, un de ses fils, Guillaume qui laisse la ferme à sa fille Anne de Bombaye, alliée à Jean de Montferrand. Ce sont ceux-ci qui firent bâtir les constructions encore debout à front de route.

De l'union d'Anne et de Jean naquirent trois enfants, Jean qui épousa Jeanne de Hodister et s'établit à Basse

(1) A. E. L. Cour d'Awans, reg. 1480-1505.

Heers ; Marie qui s'allia à Léonard Catenis ou Kettenis, capitaine de la compagnie du comte de Falkenstein au service du roi d'Espagne, puis lieutenant-gouverneur des ville et château de Huy. Ce Léonard possédait la cense en 1629. Son fils Martin, lieutenant-capitaine à la compagnie du comte de Salm, en hérita. Martin, époux de Anne Ursule de Belhouse, fit testament en 1648 et mourut vers 1659. Par ses dernières volontés, il donnait à son fils Jean, la propriété de Loncin avec ses dépendances. D'après un bail de 1651 (1), elle comprenait, cour, maison, jardins, prés, terres, héritages, appendices et appartenances situés à Loncin dont 25 à 26 bonniers à la saison (au total 75 à 78 bonniers) de terres et 6 pour la cour, la maison et le jardin

Relief du lieu fut fait devant la cour d'Awans en 1674. En 1694 (2), Jean de Kettenis, alors souverain mayeur d'Awans, cède et transporte à son fils Martin, le château de Loncin avec les jardins, prés, terres, le tout tel qu'il en avait hérité par testament de Martin, son père. De cette dernière mention, il faut conclure que le château bâti dans la cour fut construit au XVIIe siècle et que c'est alors que les bâtiments d'exploitation de la ferme furent transportés là où ils sont aujourd'hui.

On y accédait par une drève créée à l'amont des constructions, à l'extrémité du jardin potager. Elle était fermée du côté terres par une barrière dont les piliers de pierre portaient chacun dans un grand cartouche d'importantes inscriptions, qui furent hachées probablement à la Révolution de 1789. Ce qui en reste, est illisible.

Les piliers sont encore debout. Faisait suite à cette drève, une route qui contournait le château. Par ces dispositions, on évitait de se servir de la porte de la ferme dont l'espace libre dans la cour ne permettait pas d'évoluer avec des carosses attelés de 4 ou 6 chevaux peut-être.

Dès 1695, la situation financière des Kettenis, semble être compromise. Des rentes restent impayées. En 1705,

---

(1) A. E. L. Cour d'Awans-Loncin, reg. 1648-1653, fol. 113.
(2) A. E. L. Cour d'Awans-Loncin, reg. 1689-1705, fol. 99.

Martin de Kettenis, s'intitulant Baron de Wilstein, se voit réclamer 1601 florins brabant pour marchandises à lui livrées dont le paiement a déjà fait l'objet de procès devant l'official de Liège, celui de Cologne et le nonce apostolique. Il déclare à ce moment n'avoir pas d'argent et prend un arrangement auquel il ne satisfait pas.

Cependant en 1707, il possède toujours la ferme moderne qu'il loue. Elle comprend cour, maison, jardin, aisemences et dépendances contenant 15 verges grandes, le jardin joignant la maison 4 bonniers 5 verges grandes, les terres 60 bonniers. A ce moment les bâtiments d'habitation de celle-ci sont en mauvais état, on va les réparer mais, en attendant, le censier logera au château.

Au cours des années qui vont suivre, la détresse de Martin de Kettenis ne fera qu'augmenter et ce, jusqu'en 1723, date à laquelle les biens étant saisis, seront acquis par le chanoine G. de Groutars et Jean Grisard, mayeur de Waroux, surrogés dans les droits des créanciers. Ce sont ces derniers qui paieront désormais les rentes gagées sur le château et sur la cense ; le chanoine ayant le château et ses dépendances, Jean Grisard, la cense moderne de Montferrand comportant 65 bonniers de terres et 5 bonniers de prairies. Ce dernier acquerra la ferme en 1725 (1).

Pour avoir le château, le chanoine de Groutars paya à Martin de Kettenis 880 florins brabant, moyennant quoi Martin abandonnerait toute prétention.

Hubert Jos. De Paix, chanoine tréfoncier de la cathédrale, petit neveu du chanoine Groutars en devint propriétaire en 1784. Il vendit le château en 1789, à dame Marie Justine Leonis, prieure des chanoinesses régulières du Saint-Sepulcre dites de Sainte-Agathe, moyennant la somme de 7200 florins brabant ou 288 florins brabant de rente (2).

Propriété de Wauters, Antoine et consorts en 1827, il appartient aujourd'hui au chevalier Charles Albert de Harenne.

---

(1) A. E. L. Cour d'Awans-Loncin (1756-1779) fol. 60 v°.
(2) A. E. L. *Idem*, reg. 1721, le 24-2-1789.

II. — La Basse Cour de Loncin

L'origine de cette cense est contemporaine de celle de Montferrand. Ses bâtiments à front de route sont du

XVIe siècle ; tout comme ceux de sa voisine, ils sont en pierres de taille mais d'une architecture plus massive, moins élégante. Ils comprennent une haute tour hexagonale

que l'on n'aperçoit guère de l'extérieur, mais qui se détache nettement du reste vers l'intérieur de la cour. Cette tour dépasse le restant des constructions ; sa toiture n'est pas la primitive, c'est une réparation qui n'est pas en rapport avec l'architecture de la tour. La cour était très vaste et entourée des dépendances de la ferme, c'est ce qui a permis le partage au XVIIIe siècle, lequel a gâté le tout.

Propriété de Gui Dorjo (1), échevin de la cour d'Awans-Loncin en 1490, qui avait épousé Catherine Carpentier dite Marguerite Sauvage, veuve de Willem de Loncin, elle passe successivement par héritage et acquets de ses cohéritiers dans les mains de leur fils Gui, marié à Catherine de Fizenne (2), puis dans celles d'un de leurs enfants, Gui qui s'était allié à Jeanne de Fizenne dont les descendants Anne, Philippe et Jeanne, héritèrent de Loncin. Le bien, d'abord indivis, fut acquis par Jean de Ceels, seigneur de Hodoumont, mari de Anne Dorjo, à l'exception du quart appartenant à Gui, seigneur de Baillonville. Ce dernier céda sa part en 1653 à Mathias de Loncin, chanoine de Sainte-Croix et à son frère Hubert (3). Ceux-ci par acte du 7 avril de la même année (4) la vendaient à Jean de Warnant, seigneur de la Neuville en Condroz qui avait épousé Marie de Ceels, fille de Jean de Ceels et de Anne Dorjo, de sorte qu'à ce moment Jean de Warnant devenait seul propriétaire de la basse-cour de Loncin. Dans l'acte de cession des de Loncin à Warnant, la propriété est dite se composer d'une maison, granges, étables, tour, appendices et appartenances. A partir de ce moment, et jusqu'en 1724, la ferme appartiendra aux Warnant, puis deviendra le bien de Aldegonde Louise Françoise, baronne de Warnant, fille de feu Nicolas et de Marie Florence, comtesse d'Oultremont qui s'alliant à Adrien Damien Gérard, comte de Lannoy et du Saint-Empire, l'apportera en mariage à son mari (5).

---

(1) A. E. L. Cour d'Awans, reg. 1480-1509, fol. 67 v°.
(2) A. E. L. Cour d'Awans, reg. 1506-1536, fol. 53.
(3) et (4) A. E. L. Cour d'Awans, reg. 1648-1653, fol. 182 et 190.
(5) A. E. L. Cour d'Awans reg. 1714-1732, fol. 323.

D'après les convenances matrimoniales, la cense située au village de Loncin en Hesbaye consiste en « 3 ou 4 charues » de terres ; les cens et rentes y annexés rapportent, toutes charges déduites, 164 muids d'épeautre ou environ.

Enfin, en 1738, Adrien Damien Gérard cédait à Jean Grisard, mayeur de Waroux, tout le bien contenant 110 bonniers de terres plus un jardin potager et des prairies de 7 bonniers, tels que les a tenus et maniés à stuit Martin Ogier Florkin, avec les cens, rentes trescens dus au dit seigneur (1). Le prix de la cession est de 19.000 florins brabant.

Comme on l'a vu ci-dessus, les fermes étaient devenues dès 1738 la propriété de Jean Grisard, mayeur de Waroux, époux de Marguerite Bolaes dont il eut 3 enfants : Bernard, Antoine et Marguerite Eléonore. En 1772 (2), Jean Grisard étant décédé, sa veuve fait testament. En vertu de celui-ci, elle laisse :

1) A son fils Bernard, la « basse-cour » comprenant, outre les bâtiments, 109 bonniers de terres et 6 bonniers 5 verges grandes de prairies dont le revenu est estimé à 25 stiers d'épeautre de rente par bonnier de terres et 48 stiers par bonnier de prairie.

2) A son fils Antoine, la ferme dite de Montferrand qui sans les constructions a 63½ bonniers de terres et 15 verges grandes de prairies dont la rente est calculée sur les bases de celle de la basse-cour.

3) Aux enfants de sa fille décédée, Marguerite Eléonore épouse de Arnold Bolaes, leur part en lieu et place de leur mère dans les rentes.

Les meubles et acquets sont à partager par tiers.

Ce testament désavantageait et Antoine et les enfants de Marguerite Eléonore et il ne fut pas accepté. Un procès s'en suivit lequel ne devait se terminer qu'en 1789 (3),

---

(1) A. E. L. Cour d'Awans, reg. 1732-1756, fol. 81.
(2) A. E. L. Protocole du notaire Lambert Plateus, 1771-1774, acte du 8 avril 1772.
(3) A. E. L. Cour d'Awans-Loncin, 1779-1795, fol. 142.

par un partage à parts égales. Il laissait les constructions à ce moment en mauvais état d'entretien. C'est ainsi qu'en 1779 (1), à la requête de Bernard et d'Antoine, la cour d'Awans-Loncin fait visitation, accompagnée d'experts, des deux censes qui sont trouvées en mauvais état. Par le partage, les bâtiments de la « basse-cour » sont l'objet d'une division en deux parties, chacune étant séparée par un mur construit en diagonale dans la cour. La partie des bâtiments à front de route avec des terres, échoit aux enfants de Marguerite Eléonore et est estimée valoir 14133 florins brabant, le reste des bâtiments avec des terres à la veuve de Bernard pour 12929 florins brabant, la cense de Montferrand à Antoine pour 11548 florins brabant. Le tiers du total soit 12870 florins brabant, servira à calculer les différences à compenser. Les charges et les rentes sont partagées par tiers. Aujourd'hui, seule la part de Marguerite Eléonore est restée dans la même famille : elle appartient à Pirotte-Gadisseur, Florent, tandis que les autres sont le bien du chevalier Charles Albert de Harenne.

L. DE JAER.

---

(1) A. E. L. Cour d'Awans-Loncin, 1779-1795, fol. 1 v°.

- Jean Grisard, mayeur de Waroux × Marguerite Bolaes. Celle-ci mourut en septembre 1772
  - Bernard Grisard, mayeur d'Awans × M. Josephe de Fooz
    - Jean Antoine, mayeur d'Awans
    - Lambert × Marie Isabelle N...
  - Antoine
  - Marguerite Eléonore × Arnold Bolaes
    - Jeanne et Philippe Velu
    - Arnold
    - Louis

Emile Fairon

Bibliothécaire

Notre ami E. Fairon décédé à Pepinster le 1er janvier 1945, s'est acquis de nombreux titres à la gratitude de l'Institut [1].

Dans l'article nécrologique qu'il a consacré à son ancien chef Léon Lahaye, il définit clairement les obligations de l'archiviste

à l'égard des sociétés savantes locales. Il ne nous a jamais ménagé « le concours de sa précieuse expérience et de sa formation historique ».

---

[1] Pour les détails biographiques, voyez l'*Annuaire d'Histoire Liégeoise* de 1945.

Mais tandis qu'il joue un rôle de premier plan à la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire, il remplit à l'Institut une mission plus modeste mais combien fructueuse.

De 1906 à mai 1928, il fut un bibliothécaire infatigable et particulièrement compétent, la formation approfondie qu'il avait reçue à la Bibliothèque Royale lui permit de rénover les méthodes de classement de notre bibliothèque.

Les longues heures qu'il passait, après l'accomplissement de son travail professionnel, dans le calme des locaux de l'Institut, étaient animées du désir de conduire une tâche à bien et de faire triompher une idée. En répertoriant nos livres, Fairon avait un but : il voulait faire de l'Institut un centre de travail scientifique ouvert à toutes les influences. Les chercheurs devaient y trouver le plus grand nombre possible d'instruments de travail ; en même temps, les conférences publiques, déjà organisées, leur permettaient de faire connaître le résultat des travaux. Et ce ne serait pas trop dépasser la pensée de ce travailleur modeste que d'affirmer qu'il a été soutenu dans sa tâche ingrate par l'espoir lointain de voir se créer à Liége une sorte de « Collège de France », tout au moins pour les disciplines qui touchent à l'histoire.

N'est-ce pas dans la même intention que cet érudit qui a donné de nombreuses contributions à nos publications et qui n'a cessé d'être un régionaliste convaincu, souhaite de voir toutes les sociétés locales se grouper — mais sans rien aliéner de leur autonomie — en vue d'assurer l'édition d'un bulletin d'Histoire Mosane ?

Les pouvoirs publics permettront-ils par leurs libéralités de réaliser les projets de Fairon ? Ce serait le plus bel hommage rendu à la mémoire d'un travailleur probe et désintéressé qui a toujours combattu pour l'Idée et son expression sans contrainte.

M. Y.

36e ANNÉE — Nos 3-4 JUILLET-DÉCEMBRE 1945

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE
du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
40 Fr. PAR AN
pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois Maison Curtius.

Séance du 25 mai 1945

La séance est ouverte à 5 h. sous la présidence de M. Jules Dumont, vice-président.

Sont présents : MM. J. Dumont, vice-président ; J. Pirlet, secrétaire ; P. Laloux, trésorier ; J. Servais, conservateur honoraire ; Yans, secrétaire-adjoint ; L. Dewez, conservateur-adjoint et François, conservateur-adjoint.

MM. J. Brassine, G. Bonhomme, F. Sacré, Turin, G. Petit et L. Gothier, membres effectifs.

MM. O. Wibaye, F. Kraft de la Saulx, H. Flamand, L. Garray, J. Tubbax, M. Henrottin, Ch. Matagne, Em. Jamin, G. Alexis, J. Puraye, F. Boniver, J. Dehalu, A. Piret, H. de Coune, A. Dandoy, Général Lewillon ; Mmes et Mlles Hans, J. Thibout, A. Defize, B. Will, L. Grégoire, Courant-Tinlot, M. Lavoye, J. Chabot et R. Doize, membres correspondants ou associés.

Excusés : M. le baron de Crassier, Mlle H. Van Heule, le doyen Fréson, les professeurs L. et L. E. Halkin, M. Vanderheyden et le professeur X. Jeanne.

I. — *Lecture du procès-verbal de la séance de mars* :

Le secrétaire donne lecture de la séance de mars qui est approuvée sans observation.

II. — *Correspondance* :

Il donne ensuite lecture de la correspondance, notamment des lettres de MM. Halkin, de Crassier, le doyen Fréson et Van der Heyden, excusant leur absence.

III. — *Elections de membres associés* :

Sont élus à l'unanimité des voix, membres associés :

MM. R. Forgeur, G. Hansotte, A. Pirlet, I. Delattre et F. Poswick.

Présentations de membres associés :

Sont présentés en qualité de membres associés :

M. l'abbé Maréchal, professeur à Stavelot ; M. J. Philippe, à St-Nicolas-lez-Liège ; M. l'abbé Meyers, professeur au Petit Séminaire de St-Roch à Ferrières ; M. Louis Remacle, chargé de cours à l'Université, rue du Cerf, 151 à Seraing ; M. Edouard de Marneffe, place St-Lambert à Liège ; M. Armand Raick, rue Duvivier, 23 à Liège ; M. Jacques Berger, rue Moris, 22 à Bruxelles ; M. Albert Schweitzer, avocat, rue Rennequin Sualem, 26 à Liège.

IV. — *Fixation du taux de la cotisation* :

M. le président, après avoir exposé les motifs qui nous obligent à relever le taux de la cotisation : dépréciation de la monnaie, coût de plus en plus élevé des publications, etc., propose de porter à 100 fr. le montant de la cotisation de membre de l'I. A. L.

Cette proposition soulève un échange de vues auquel prennent notamment part MM. Henrotin, Laloux, Brassinne et Dumont.

Finalement, l'assemblée décide à l'unanimité de porter provisoirement à 75 fr. le montant de la cotisation en émettant l'espoir de voir diminuer cette somme dès qu'il se pourra.

V. — *Communication de M. le professeur J. Brassinne* :

« Le tombeau du Cardinal Erard de la Marck », prince de Liège.

M. le professeur Brassinne, en un style élégant dont il a le secret et l'habitude, donne le résultat de ses patientes recherches sur ce monument célèbre disparu et sur son histoire.

Sa très intéressante étude est complète, aussi le président le remercie en termes chaleureux et le félicite au nom de l'Institut.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 30.

Séance du 20 juin 1945

La séance est ouverte à 5 h. sous la présidence de M. Jules Dumont, vice-président.

Sont présents : MM. J. Dumont, vice-président ; J. Pirlet, secrétaire ; P. Laloux, trésorier ; Mlle Van Heule, conservatrice ;

MM. J. Servais, conservateur honoraire ; M. Yans, secrétaire-adjoint ; N. François, conservateur-adjoint.

MM. E. Polain et G. Petit, membres effectifs.

Mmes et Mlles N. François, A. Thibert, L. Van Heule, baronne de Coppin de Grinchamps, L. Robert, M. Michaux, Raepsat et B. Will ; MM. de Bidlot, L. Garray, Hansotte, Cloes, F. Kraft de la Saulx, F. Boniver, J. Larbalette, M. Henrotin, A. Piret, H. Flamand, baron Coppin de Grinchamps, A. de Saint Hubert, Forgeur, F. Peters, J. Vander Heyden, membres correspondants et associés.

Excusés : MM. le baron W. de Crassier, L. Halkin, J. Brassine, L. E. Halkin, I. Vanden Peereboom.

I. — *Lecture du procès-verbal de la séance de mai et correspondance* :

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mai qui est approuvé sans observation et de la correspondance.

Lettes de MM. le baron de Crassier, L. Halkin, L. E. Halkin et Vanden Peereboom excusant leur absence.

Lettre de M. P. Poswick, remerciant pour sa nomination de membre associé.

II. — *Election de membres associés* :

Sont élus à l'unanimité membres associés de l'Institut :

MM. l'abbé Maréchal, l'abbé Meyers, J. Philippe, L. Remacle, A. Raick, Ed. de Marneffe, J. Berger, A. Scheitzer.

III. — *Présentation de membres associés* :

Sont présentés en qualité de membres associés :

MM. Alb. Puters, professeur à l'Université, boulevard E. de Laveleye, 93, Liège ; Alfred Lebeau, ingénieur, quai Mativa, Liège ; le comte de Hemricourt de Grune, château de Hamal ; Armand Raick, 23, rue Duvivier, Liège.

Avant de donner la parole au conférencier, le président annonce à l'assemblée que sous les auspices de l'Institut, vient de paraître un volume, premier de la série, intitulé Mémorial des Archives détruites en 1944. Inventaire des dépêches du Conseil privé de Liège, par E. Poncelet, archiviste honoraire, notre ancien président. Ce volume est offert en vente à nos membres au prix de 100 fr. ; son tirage est limité.

IV. — *Communication de M. Nicolas François* :

« La Poterie Médiévale dans notre région ».

M. François fait part de ses nombreuses recherches et observations sur l'industrie de la poterie au Moyen Age dans notre

région. Cette étude à laquelle il s'est attelé est encore loin d'être terminée, et faute de documents écrits, de dates et d'autres éléments certains, il faut en rester à des comparaisons et à des hypothèses. Il communique ses observations et montre tout l'intérêt que présente pareille étude d'une industrie qui a tant produit, mais qui a si longtemps usé du même mode de fabrication, ce qui le rend particulièrement complexe.

M. le président félicite et remercie le conférencier de sa très intéressante communication qui donne lieu à un échange de vue entre MM. Pirlet, Polain, le baron de Coppin et François.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 30.

Séance du 26 octobre 1945

La séance est ouverte à 5 h. sous la présidence de M. le baron de Crassier, président.

Sont présents : MM. W. de Crassier, président ; J. Dumont, vice-président ; J. Pirlet, secrétaire ; P. Laloux, trésorier ; M. Yans, secrétaire-adjoint ; N. François et L. Dewez, conservateurs-adjoints.

MM. E. Polain, le doyen Fréson, Léon Halkin, G. Ghilain, G. Petit et G. Bonhomme, membres effectifs.

Mmes et Mlles B. Wille, Polain, Pirson, L. Van Heule, A. Thibert ; MM. J. Philippe, Bragard, J. Larbalette, E. Boniver, Peeters, Pholien, Thibout, Denil, H. Flamand, E. Jamin, A. Piret, E. de Marneffe, F. Kraft de la Saulx, Cloes, dom. M. Bockruth, E. Dandoy, l'abbé de Beco et M. Michaud, membres correspondants ou associés.

Mlle H. Van Heule, MM. J. Servais, L. E. Halkin, Delatte, H. Janne, Gothier, L. Garray et R. Forgeur, se sont excusés.

I. — *Lecture du procès-verbal de la séance de juin* :

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 juin qui est approuvé sans observation.

II. — *Correspondance* :

Il communique ensuite la correspondance adressée à l'Institut depuis la précédente séance.

Carte de M. J. Servais excusant son absence.

Carte de M. Garray excusant son absence.

III. — *Présentation de membres associés* :

Sont présentés en qualité de membres associés :

MM. Ludo Dubois, docteur en médecine, 36, rue Courtois, Liège ; Perot, officier de Gendarmerie, 9, rue de la Justice, Liège ;

Venter, ingénieur du corps des mines, rue Ste-Marguerite, Liège ; E. J. Prost-Buckler, 28, rue Louvrex, Liège ; Maurice Laloux-Fayen, 17, rue Bonne-Fortune, Liège ; René Huynen, 25, rue Fabry, Liège.

IV. — *Election de membres associés* :

Sont élus à l'unanimité membres associés :

MM. le comte de Hemricourt de Grune, le professeur Albert Puters, Alfred Lebeau.

Avant de passer à la communication, le secrétaire communique une information de Mlle Van Heule, conservatrice du Musée, membre du comité de récupération des cloches enlevées par les Allemands, invitant les membres de l'Institut à assister le samedi 3 novembre vers 11 h. 30, place St-Jacques à Liège, à la cérémonie de la réception des camions ramenant les cloches enlevées, notamment celles de St-Denis au complet et celles de St-Servais.

V. — *Communication de M. Léon Dewez* :

« Deux œuvres inédites d'Englebert Fisen (1655-1733) ».

L'état chronologique des œuvres d'Englebert Fisen retrouvé dans ses papiers de famille et publié en 1881 par Jules Helbig ; dans le Ier tome des *Bulletins de la Société d'Art et d'Histoire du Pays de Liège* permet non seulement de dater avec précision la plupart des œuvres connues de l'artiste mais également de lui restituer certaines peintures non identifiées jusqu'ici.

Deux tableaux appartenant à M. P. Rogister de Liège « La guérison des dix Lépreux » et « La punition d'Ananie » peuvent ainsi être ajoutés au catalogue du maître liégeois.

Ces deux œuvres offrent un intérêt particulier, non pas en raison de leurs qualités mais du fait qu'elles sont les plus anciennes en date et que l'une des deux, « La guérison des dix Lépreux » est la toute première exécutée par l'artiste après son retour d'Italie en 1679.

M. le président félicite M. Dewez de sa très intéressante causerie et le remercie au nom de l'Institut.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 30.

Les châteaux-fermes d'Ans

Bolsée

M. Léon de Jaer, qui vient de mourir, l'un des plus fidèles collaborateurs de cette revue, avait entrepris l'étude du passé des châteaux-fermes d'Ans et des communes voisines.

Quelques-unes de ces excellentes contributions à l'histoire de la propriété foncière en Hesbaye liégeoise ont déjà paru dans ces colonnes. D'autres étaient en préparation au moment où disparut leur auteur.

Parmi celles-ci figurait la notice que nous publions aujourd'hui. Bien que M. de Jaer n'eût pas eu le loisir d'y apporter la dernière main, nous avons désiré la voir insérer dans la *Chronique*, en raison des documents qu'elle apporte à l'histoire économique du pays liégeois.

En corrigeant ce que nous avons pu trouver d'inachevé dans le texte que nous présentons, nous espérons avoir respecté scrupuleusement la pensée de son auteur.

5 avril 1945. G. H.

C'est sur le territoire de la commune d'Ans que la chaussée de Liège à Saint-Trond quitte le bassin de la Meuse et pénètre dans celui du Geer. A cet endroit, en face de la ferme de Montfort, s'élève le château-ferme de Bolsée.

Les Dommartin-Warfusée possédaient déjà des biens féodaux dans le hameau [1] ; c'est d'eux, sans doute, que leurs descendants, les de Bolsée, tenaient le château-ferme qui s'y élevait dès le XIIe siècle.

Vers 1200, Arnold de Bolsée, dit « Musteaz », cédait à la famille d'Awans deux fermes sises à Bolsée ; l'une d'elles

---

[1] A. HELLIN-MARISAL, *La chapelle de Saint-Nicolas en Glain.* M. HENROTTE, *L'église de Saint-Nicolas-en-Glain.*

passa à Humbert d'Awans dit « Corbeal », et l'autre à son frère Gérard surnommé « Pétilhon ».

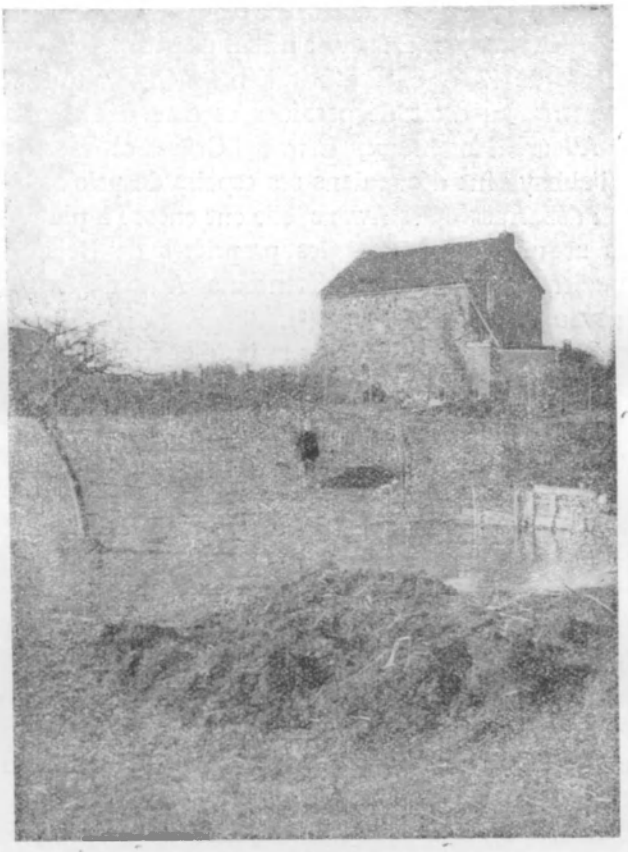

A ce dernier, l'abbaye du Val-Saint-Lambert acheta son bien en 1234, se débarrassant ainsi d'un voisin peu commode ([1]). Un peu plus tard (1239), à son tour, Humbert cédait ses droits au même monastère.

([1]) J. G. SCHOONBROODT, *Inventaire des chartes de l'abbaye du Val-Saint-Lambert-lez-Liège*, t. I, p. 43, n° 115. Liége, 2 vol. in-4°, 1875-1880.

La somme nécessaire à ces deux achats fut prélevée sur un don de 560 marcs fait à la maison pieuse, quelques années auparavant, par Gilles, chanoine et costre de Ciney (1).

De cette opération, les moines semblent avoir attendu surtout l'évincement d'un voisin mal disposé à leur égard : par l'acte de 1239, Gérard Petilhon renonçait, sous la foi du serment, au droit de posséder et d'acquérir à Bolsée, Ans, Alleur, Hombroux, Loncin, Grâce et Montegnée. Mais l'abbaye fut déçue dans ses espoirs de paisible jouissance : débarrassée des Awans, elle eut encore à prouver les droits acquis par elle sur les propriétés de Bolsée, que réclamaient leurs premiers détenteurs, Arnold Musteaz et son neveu Henri (1247-1252) (2).

Confirmé dans ses droits par la juridiction ecclésiastique, le monastère demeura pendant près d'un siècle propriétaire incontesté des deux fermes. Puis il les céda au chapitre de Saint-Lambert, le 30 avril 1334 (3), au prix de 2399 livres, 9 sous et 2 deniers. L'acte précise qu'il s'agit de la « court » de Bolsée et des deux « cortis » qui en dépendent ; il détaille la superficie des terres labourées, des prés, des fossés et haies dont ce domaine est formé.

Dès 1354, les terres et l'immeuble — il s'agit d'un véritable château-ferme fortifié — furent loués, par bail de 24 ans, à Johan Collard dit le brasseur de Loncin. Ce fermier mort en 1361, son fils Wérard reprit l'exploitation (4) ; à l'expiration du bail (1378), c'est au même que le bien fut accensé par rendage proclamatoire (5).

Wérard, puis son fils Jean de Bolsée et son petit-fils Wéry, restèrent en jouissance du domaine pendant

---

(1) *Ibid.*, t. I, p. 69, n° 192. Ce don, qui devait servir à divers achats, n'était pas entièrement gratuit. Le donateur se réservait une rente viagère de 400 muids d'épeautre, dont 100 devaient être prélevés sur les revenus des propriétés de Bolsée.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 70, n° 194.

(3) St. Bormans et E. Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert à Liège*, t. III, p. 431.

(4) A. E. L., Cathédrale, *Grande Compterie*, reg. 281, 2e partie, f. 2.

(5) St. Bormans et E. Schoolmeesters, *Op. cit.*, t. IV, p. 601.

quarante-cinq ans. Puis, compromis dans la conjuration de Wathieu Dathin en 1433, ses occupants furent expulsés de la tour de Bolsée, qu'incendia même le peuple liégeois (1). C'est en 1451 seulement que la cathédrale fut rétablie en possession de son bien, jusqu'alors retenu par la Cité (2).

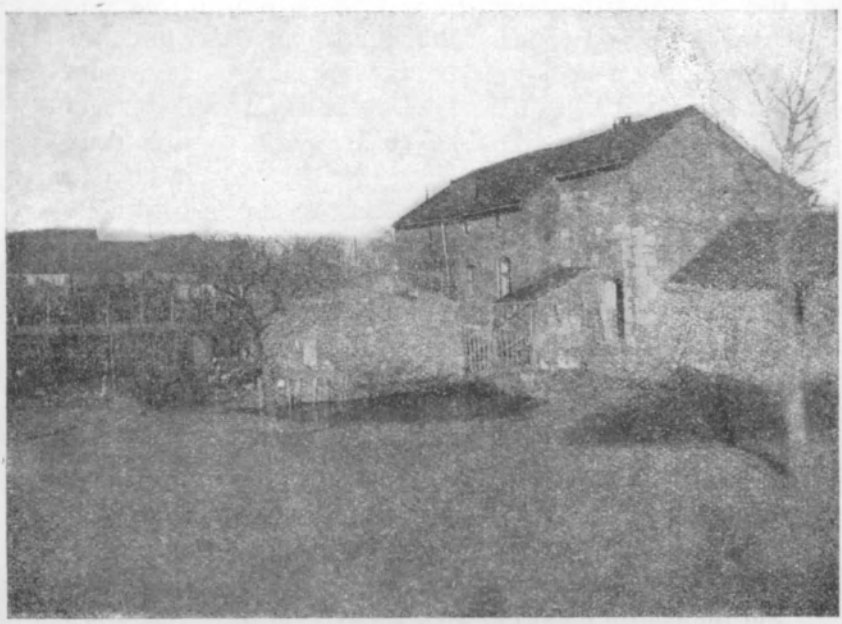

Le 17 juin 1453, le vinier Jean de Verviers, citain de Liège, en devenait locataire emphytéotique moyennant une somme de 150 griffons et une rente annuelle de 100 muids d'épeautre (3).

Jean de Verviers n'exploita pas lui-même. Son censier se nommait Willeame Stiennelet de Bolsée, fils de Willeame

(1) JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, éd. A. BORGNET, p. 306 et 313. JEAN DE LOS, *Chronicon*, éd. DE RAM, p. 389.
(2) ST. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, t. IV, p. 144. E. FAIRON, *Régestes de la Cité de Liége*, t. III, p. 338.
(3) ST. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, t. V, n° 2725 et 2757.

Stiennelet d'Alleur. En troisièmes noces (1), ce personnage épousa Agnès de Polleur, nièce ou cousine de Jean de Verviers (2), lequel, par testament du 9 septembre 1476, légua à sa parente une partie des biens de Bolsée (3).

A la mort de son bienfaiteur, Stiennelet devint donc titulaire indivis du droit concédé jadis à Jean de Verviers par le chapitre cathédral ; en même temps, il continua l'exploitation du domaine pour son compte et celui de ses cohéritiers. En 1485, c'est lui qui verse au chapitre la rente annuelle. C'est à lui qu'incombe la réparation des dommages subis par le château en 1482 et 1485, à la suite de deux incendies et des pillages de la soldatesque. En 1495, il devient seul titulaire des propriétés de Bolsée, ses cohéritiers ayant négligé de payer leur part de la rente due au chapitre (4).

Willeame Stiennelet laissa trois fils, Johan, Henri et Willeame. Ce dernier resta seul en possession de Bolsée, ses frères lui ayant cédé leurs droits sur le domaine (1512) (5).

De son mariage avec Lucie d'Ans, Willeame Stiennelet fils eut deux enfants : Johan et Jeanne. Lorsqu'il mourut en 1535, c'est à son gendre, et non à son fils que passèrent les biens de Bolsée, en application des conventions matrimoniales stipulées lors du mariage de Jeanne Stiennelet avec Masset Woot de Trixhe, le 24 août 1525 (6). Masset, qui fut maître de la cité en 1540 et 1546, sa femme, puis leurs enfants restèrent en jouissance du château-ferme jusqu'en 1588. A cette date, les enfants de Masset, Guil-

---

(1) Il avait épousé successivement : N... de Bolsée, dite delle Deisme, et (en 1471), Marie de Polleur, nièce ou cousine de Jean de Verviers, et sœur d'Agnès (A. E. L., Echevins de Liège, *Convenances et testaments*, reg. 17, fol. 306).

(2) A. E. L., Echevins de Liège, *Convenances et testaments*, reg. 17, fol. 287.

(3) .A E. L., Echevins de Liège, *Convenances et testaments*, reg. 18 fol. 326.

(4) A. E. L., Cathédrale, *Cour des tenants*, l. 5, f. 121.

(5) A. E. L., Echevins de Liège, *Œuvres*, reg. 73, fol. 62. — Cathédrale, *Cour des tenants*, l. 7, fol. 12 et 13.

(6) A. E. L., Echevins de Liège, *Convenances et testaments*, reg. 1528-1530, f. 301 ; *Obligations*, reg. 2, f. 101.

laume, Jean et Catherine, cédèrent une partie de leurs droits à leur fermier Lambert Thonnart. En 1591, ils ne possèdent plus que la moitié de la propriété ; le restant était passé aux mains du sudit Lambert Thonnart et d'un certain Sébastien de Montfort. La rente due à la cathédrale est payée par chacun des détenteurs au prorata de ce qu'il possède (1).

Une partie de la cour de Bolsée revint ainsi à Thomas (2), fils de Jean Woot de Trixhe, puis à ses enfants. Le petit-fils de l'un d'eux (Isabelle) possédait encore trois huitièmes du domaine en 1691.

En 1745 (3), les Woot abandonnèrent au sieur Lecocque leurs derniers droits à Bolsée contre une rente de 6½ muids d'épeautre.

---

(1) A. E. L., Cathédrale, *Cour des tenants*, 1572-1671, f. 181.
(2) A. E. L., Echevins de Liège, *Convenances et testaments*, testament du 4 novembre 1593, réalisé en 1598.
(3) A. E. L., Cour d'Ans et Mollins, Œuvres, reg. 43, f. 147.

En 1798, ce qui restait de l'antique cour tombait aux mains de la famille Keppenne, qui en est encore propriétaire.

Du vieux château, il ne reste que des fondations, visibles dans les prairies par temps de sécheresse, à 0,30 mètre sous le niveau du sol. Les rares vestiges qui subsistent aujourd'hui datent du XVIIIe siècle.

L. de JAER.

La vente de trois tableaux de Gérard Douffet

En 1700, à l'époque même de la vente de trois tableaux de Gérard Douffet, le peintre Louis Abry s'élevait contre l'aliénation de telles œuvres d'art qui étaient des objets d'admiration et des titres de gloire pour les Liégeois. Il ne ménageait pas ses reproches à l'égard des moines de Saint-Laurent et des Frères Mineurs (1).

Une notice consacrée au même objet parut en 1911 dans cette *Chronique* (2). L'auteur, M. l'abbé J. Moret, nous communiquait la quittance d'une somme de 5000 fl. bb. faisant 1250 écus « argent de permission », prix convenu pour la vente d'un tableau de Gérard Douffet représentant « le sépulchre de saint François ».

Charles Caroli (3), ancien bourgmestre de la cité, avait offert cette peinture au couvent des Frères Mineurs conventuels en 1627 pour orner la tombe de sa femme Ailyde Gabriel.

---

(1) ABRY., *Les hommes illustres*, p. 191-192.
(2) *Chronique archéologique du Pays de Liège*, t. 6 (1911), p. 17-22.
(3) LOYENS, Recueil héraldique des bourgmestres de la noble cité de Liège, p. 393.

Le 7 juin 1700, la toile était vendue par les religieux à Jean Buchels (1), bibliothécaire du prince électeur palatin Jean-Guillaume, prince de Bavière et duc de Neubourg.

Mais pourquoi la vente ne fut-elle réalisée que le 5 avril 1704, date de la quittance, alors que le contrat est daté du 7 juin 1700 ? Nous nous proposons d'élucider ce petit problème d'histoire anecdotique.

* * *

Au mois de mai 1700, Jean Buchels se présentait au couvent des Frères Mineurs et se déclarait acheteur du tableau de Douffet (2).

Les religieux, séduits par la forte somme, décidèrent, le 6 juin, de vendre l'œuvre du grand peintre liégeois. Ils appréciaient les avantages de cette transaction à savoir que le prix de la vente pourrait servir à l'achat d'une rente annuelle ou d'un bien productif et ainsi compenser la charge qu'avait la communauté de chanter une messe solennelle tous les vendredis à la mémoire du donateur défunt (3).

Ainsi le contrat fut conclu le lendemain par devant le notaire Jean-Pierre Patron (4).

Outre la somme de 5000 francs, Jean Buchels se chargeait de faire faire une copie du tableau de Douffet par le peintre Riga. Il fournirait également un rideau de « toile marquée » destiné à protéger le tableau avant de l'enlever.

---

(1) Jean Buchels est né à Linnich en 1659 et est mort à Heidelberg, le 29 septembre 1738. Voyez ALLGEMEINE DEUTSCHE BIOGRAPHIE, t. XVIII, p. 794.

(2) A. D. (ARCHIVES DU DIOCÈSE DE LIÈGE), G. VIII, 4. *Mémoire adressé au vicaire général*, s. d.

(3) A. D. ID. Copie certifiée conforme par le notaire Jean-Pierre Patron.

(4) Jean-Pierre Patron était notaire de l'Official à Liège et en même temps, admis par le Souverain Conseil de Brabant (15 février 1674). Il mourut vraisemblablement vers la fin de l'année 1701. Nous n'avons malheureusement pas retrouvé les actes de ce notaire. Voyez GALESLOOT, *Inventaire du notariat général de Brabant*, p. CXI et A. E. L., FRÈRES MINEURS, *Confrérie des notaires et des procureurs*, fol. 5 et 37 v°.

La copie et le rideau resteraient la propriété de l'église du couvent, mais les frais et les risques étaient à charge de l'acheteur. Celui-ci s'engageait à verser 3000 francs immédiatement et à solder le restant avant d'emporter l'original, ce qu'il promettait de faire avant le 1er novembre (1).

Faisons remarquer que, d'après le contrat, Jean Buchels achetait pour son compte et non pas au nom du prince électeur palatin.

Ce document fait donc connaître le nom du peintre de la copie qui se trouve encore aujourd'hui à l'église Saint-Antoine. Une autre pièce de la même farde prouve qu'il s'agit de Riga N. J. (2). Ceci paraît plausible puisque celui-ci avait déjà exécuté en 1688 le grand tableau du maître-autel de la même église représentant « Notre-Dame aux Anges » (3).

* * *

C'était l'acte initial de la vente, mais ici commence une polémique qui fut, semble-t-il, très ardente dans le monde des religieux et des artistes de l'époque.

Lors de la signature du contrat, les Frères Mineurs ignoraient que, peu auparavant, le prince électeur avait acheté pour une somme plus élevée les tableaux de Douffet se trouvant à l'abbaye de Saint-Laurent et à l'hospice du Petit Saint-Jacques. Ceci, une lettre du mois de septembre adressée par le couvent au prince électeur nous le révèle.

Dans celle-ci, les religieux se plaignaient de ce que la vente de leur tableau, menée habilement par Jean Buchels, avait soulevé des critiques en ville, notamment de la part

---

(1) Voyez en annexe le texte du contrat. On peut voir une reproduction de cette toile de Douffet dans l'ouvrage de J. HELBIG, *La peinture au pays de Liège*, éd. 1903, p. 223.

(2) A. D. ID., La copie d'une supplique au nonce du mois de février 1701, porte au dos la note suivante « *Copia supplicae cum apostilla in N. Riga pictorem.* » N. J. Riga, l'aîné des deux Riga est né en 1653 et est mort en 1717. Voyez HELBIG, *La peinture au Pays de Liège*, éd. 1903, p. 406.

(3) Cette œuvre d'art est malheureusement détruite par le sinistre du mois de janvier dernier.

des héritiers du donateur et des religieux qui n'étaient pas intervenus au contrat. Celui-ci devait donc être considéré comme nul. Mais puisque Jean Buchels avait par la suite avoué qu'il avait acheté au nom de Son Altesse Electorale, les Frères Mineurs, flattés de traiter avec un personnage aussi éminent, priaient celui-ci de bien vouloir augmenter le prix de la vente en gratifiant leur église de quelque réparation ou d'un ornement (1).

Le prince palatin répondit le 12 septembre qu'il ferait verser la somme exacte suivant les conditions acceptées par les contractants. Quant au reste, il priait le père gardien Walthère de Loncin de s'en rapporter à ce que Buchels lui dirait de sa part (2).

En effet, ce dernier fit savoir que S. A. E. offrirait en plus du prix de la vente, un lustre d'argent d'une valeur de 400 impériaux. Puis, suite à la demande des religieux, le prince consentit à remplacer le lustre par la construction de nouvelles stalles dans le chœur de l'église à la condition que cette dépense ne dépasse pas les 400 impériaux. Or cette somme représentait 3000 fl. bb. environ.

Ainsi le prix de la vente s'élevait à près de 8000 fl. bb. et davantage si l'on y ajoutait le prix de la copie et des autres frais (3).

Nous puisons ces renseignements dans un mémoire qui relate toute l'affaire de la vente du tableau de Douffet jusqu'à la fin de l'année 1701. Nous avons trouvé de ce factum deux minutes qui diffèrent légèrement l'une de l'autre, ce qui s'explique par le fait que l'une était destinée au vicaire général G. B. de Hinnisdael et l'autre à la Sacrée Congrégation (4).

---

(1) A. D., Ibid. Copie du notaire J. P. Patron. Cette lettre était signée par seize religieux.

(2) A. D. Ibid., Lettre de S. A. E. au père gardien. Copie.

(3) Dans le mémoire destiné à la Sacrée Congrégation, la somme des 400 impériaux est représentée par 320 ducats, soit 600 écus de monnaie romaine.

(4) A. D., *Id.*

Une autre pièce intitulée « Pensée du père Loncin touchant la relation à faire à la Sacrée Congrégation » nous éclaire également sur le prix de vente de cette toile (1). Ici, le père gardien évalue la somme accordée par le contrat à 1000 écus de monnaie romaine et il compte encore 1000 écus pour les stalles, la copie et les autres frais.

Ainsi le prix global de la vente était bien de 2000 écus de monnaie romaine, soit environ 10.000 fl. bb.

Il est arbitraire donc de dire qu'Abry et ses contemporains étaient dans l'erreur (2).

*
* *

Toutefois, cette somme paraissait insuffisante encore à quelques religieux. Aussi, cette affaire provoqua-t-elle une lamentable querelle entre les Frères Mineurs conventuels.

En février 1701, trois religieux adressèrent une supplique au nonce apostolique de Cologne Horace Philippe Spada pour protester contre la mévente du tableau de Douffet.

Le nonce suspendit la vente jusqu'à ce que l'autorisation soit accordée par la Sacrée Congrégation du Concile suivant les prescriptions du décret d'Urbain VIII ; il permit cependant que la copie de l'original soit achevée avec le consentement du père gardien (3).

Dans une seconde supplique, les opposants s'élevèrent contre le droit accordé à l'acheteur de faire achever la copie. Ils réprouvaient également le choix du peintre Riga comme copiste et ils contestaient la valeur du décret étant donné leur non-comparution devant le nonce. C'est pourquoi, ils faisaient appel à l'autorité du Saint-Siège (4).

De son côté, Jean Buchels s'adressa également au nonce pour réfuter les allégations des adversaires (5). Quant au

---

(1) *Id.*

(2) Abbé J. MORET, *art. cité*, p. 20, et ABRY, *Les hommes illustres...*, p. 197. A plus forte raison qu'Abry écrivait ceci en 1700.

(3) A. D. *Ibid.*, L'apostille du nonce est datée du 17 février 1701.

(4) *Ibid.*, Cette supplique fut transmise à Rome, le 28 février 1701.

(5) *Ibid.*, Cette copie est apostillée et munie du sceau du nonce Spada, datée de Cologne, le 5 avril 1701.

choix du peintre Riga, il a été approuvé, dit-il, par la majorité des conventuels et même par les auteurs de la requête.

Informé du litige, le cardinal Gaspard Carpegna (1), dataire du pape, chargea le 15 avril 1701 Guillaume Bernard de Hinnisdael (2), vicaire général de Liège, de faire l'instruction du procès. Il lui recommandait de ne rien innover sans consulter la Sacrée Congrégation des évêques et des réguliers (3).

Ceci explique la présence dans le dossier des archives du diocèse des différents documents et des attestations que le père gardien des Frères Mineurs fit rassembler afin d'informer la Sacrée Congrégation sur la véracité des faits (4).

Ainsi, le 14 juin 1701, vingt-quatre religieux tant prêtres que laïcs désapprouvèrent la supplique adressée à la Sacrée Congrégation par les adversaires du père gardien (5).

Cet acte fut rédigé par le notaire Jean-Pierre Patron, en présence du chapitre réuni et de deux témoins.

En fait, cinq religieux seulement refusaient de donner leur consentement pour l'homologation du contrat (6). Cette petite minorité maintenait sa position malgré tout et protestait une fois de plus auprès du vicaire général de Hinnisdael accusant le père gardien d'activer l'achèvement de la copie en dépit de l'ordre donné par le cardinal Carpegna (7).

* * *

A partir de ce moment, les documents deviennent rares. Peut-être faut-il l'attribuer au fait que la guerre était aux

---

(1) Gaspard Carpegna (1625-1714) était archevêque de Nicée, cardinal puis vice-chancelier et vicaire du pape. Voyez, DE MAS LATRIE, *Trésor de chronologie*, col. 1233.

(2) PONCELET (Ed.), *Liste des vicaires généraux*, dans *Bull. S. Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. 30, p. 48.

(3) A. D., *Ibid.*

(4) Cfr. *supra*, p. 4.

(5) Il s'agit sans doute de la seconde supplique transmise à la curie romaine le 28 février 1701.

(6) A. D., *Ibid.*, « Liste des pères et frères clercques du couvent des F. M. C. qui ont signé la lettre escrite à S. A. E. »

(7) Cfr. *supra*, p. 5. Le cardinal ordonnait simplement de ne rien innover sans consulter la Sacrée Congrégation.

portes de la ville. Les troupes françaises occupèrent Liège en novembre 1701 et les troupes alliées y entraient l'année suivante le 13 octobre.

On conçoit que le moment n'était guère choisi pour poursuivre des pourparlers ni pour emporter une œuvre d'art d'une telle valeur.

Vers le mois de juillet 1701, le prince palatin n'avait pas encore l'autorisation d'enlever le tableau puisqu'il s'adressait à la Sacrée Congrégation à cet effet. Il avait donné l'ordre également de commencer, soit la construction des stalles, soit d'autres réparations nécessaires à l'église des Frères Mineurs (1).

Il s'ensuit que la copie était probablement terminée dès cette époque et elle l'était certainement lors du siège de la ville au mois d'octobre 1702, puisqu'un acte du notaire Mouilhet nous apprend que l'original et la copie se trouvaient alors dans une chambre du couvent dont l'avocat Henri François de Fromenteau, commis de S. A. E. détenait la clef (2).

Le 20 juillet 1703, ce dernier refusait de donner la clef au nouveau P. gardien Louis Boullienne, qui, sur l'ordre du provincial Lambert Lombard, avait l'intention d'enlever le tableau de Douffet de la chambre où il était enfermé (3).

Ce fait seul suffirait à nous convaincre que la querelle des religieux, loin de s'être apaisée, avait pris au contraire plus d'ampleur. Heureusement, d'autres circonstances viennent confirmer notre manière de voir. Ainsi, malgré les nouvelles élections du chapitre de la province conventuelle de Liège, où le P. Boullienne avait été élu gardien, le ministre général de l'Ordre, Vincent Coronelli, avait maintenu dans ses fonctions le P. Walthère de Loncin. Nous avons relevé de nombreux actes qui dévoilent comment celui-ci fut l'objet

---

(1) A. D., *Ibid.* Il existe deux minutes de cette lettre, l'une en français, l'autre en italien.
(2) A. E. L., NOTAIRE MOUILHET, rég. 1700-1703, fol. 135.
(3) A. E. L. NOTAIRE MOUILHET, rég. 1700-1703, fol. 131.

de persécutions et de calomnies de la part de ses adversaires ([4]).

Il est certain que les religieux ne voulaient pas se dessaisir de la peinture de Douffet avant que toutes les clauses du contrat ne soient exécutées. L'exécution des stalles ou des réparations à l'église du couvent était, semble-t-il, la principale question qui maintenait la vente du tableau en suspens. C'est pourquoi les parties intéressées cherchèrent une autre solution.

Le 16 août 1703, Jean Buchels revint à Liège chargé de traiter avec le vicaire général de Hinnisdael au sujet de cette vente ([1]).

Enfin, le 5 avril 1704, la somme entière des 5000 francs fut versée aux Frères Mineurs et le surlendemain, l'avocat Henri-François de Fromenteau, au nom de S. A. E., paya 500 écus, argent de permission, destinés à l'achat pour le couvent, d'une rente de cent florins ou environ. Cette rente devait servir en partie à fonder un anniversaire pour S. A. E., ses prédécesseurs et successeurs de la maison palatine ([2]).

Une fois de plus, les religieux avaient changé d'avis et au lieu des stalles à construire dans le chœur de leur église, ils avaient préféré de la monnaie sonnante.

Ainsi la vente du tableau avait rapporté au couvent la somme de 7000 fl. bb. ou 1750 écus. Mais à cette somme, il faut joindre la valeur de la copie et des autres frais.

* * *

Il nous reste à dire un mot au sujet de cette copie que nous savons à présent exécutée par N. J. Riga. Celle-ci est malheureusement fortement poussée au noir comme beaucoup des tableaux de nos peintres liégeois. Elle se trouvait placée dans la nef latérale de gauche au fond de l'église de Saint-Antoine, mais elle a été enlevée de cet endroit en vue des travaux qu'on effectue actuellement dans l'église ; ceci nous a permis de l'examiner de plus près.

([4]) *Ibid.*, fol. 134. 145, 147, 174, 177 et rég. 1704-1706, fol. 1 et 9.
([1]) A. D. *G.* VIII, 4.
([2]) Abbé J. MORET, *art. cité.*

Nous croyons devoir rectifier ici l'appréciation de M. J. Helbig au sujet de cette copie du fameux tableau de Douffet [1]. Celui-ci la qualifie de très médiocre et de proportions réduites. Au contraire, à la suite des deux savants bénédictins Martène et Durand, dont on ne peut sous-estimer la valeur du jugement, nous trouvons celle-ci très fidèle [2]. Quant aux dimensions, cette toile a sur sa plus grande hauteur, 4 m. et 3 m. 50 de large. Cela dépasse donc les mesures de l'original mentionnées par Helbig. Bien à propos, celui-ci nous dit que « la toile de Douffet, aujourd'hui de forme carrée, avait dans sa forme originale, les angles de la partie supérieure coupés ». On peut croire par conséquent que la copie devait avoir sensiblement les mêmes dimensions que celles de l'original.

En conclusion, nous savons à présent qu'Abry ne fut pas le seul à s'élever contre la vente des toiles de Douffet. Malgré la rareté des textes, nous pouvons imaginer combien fut violente la querelle entre les Frères Mineurs.

Peut-être la vente des tableaux de Saint-Laurent et de l'hospice du Petit Saint-Jacques ne se fit-elle pas non plus sans contestation ? Car la pensée d'Abry, lorsqu'il protestait avec véhémence contre l'aliénation de ces peintures, devait refléter, sans nul doute, l'état d'esprit d'un grand nombre de ses contemporains. [3].

René BRAGARD.

ANNEXE

Le contrat de vente [4]

Nous les soubsignés par ce présent chirographe, déclarons d'estre tombés d'accord avec Monsieur Jean Buchels que moyennant la somme qu'il nous comptera de cincque mille francs et

---

[1] J. HELBIG, *La peinture au Pays de Liège*, éd. 1873, p. 175, note 1.
[2] MARTÈNE et DURAND, *Voyage littéraire*, t. 2, p. 194. Ils disent notamment : « Ils nous firent remarquer (les Cordeliers) une excellente copie d'un tableau inestimable... ».
[3] ABRY, *Les hommes illustres...*, p. 191-2.
[4] A. D. G. VIII, 4.

donnera une fois tant seulement, nous serons obligés de luy laisser suivre la grande peinture qui est dans notre chœur appellée « Le sépulchre de saint François » soubs les conditions suivantes, faite par le sieur Douffet, peintre liégeois.

Premièrement que le susdit Monsieur sera obligé, devant de l'avoir hors de nostre couvent, de nous en laisser une copie qui sera tirée et faite à ses fraix par Monsieur Riga, la plus parfaite qu'il se poura, laquelle sera estante achevée remise en la place de l'originelle pareillement à ses fraix.

Secondement que devant de l'oster de la place où elle est pour le présent, pour la mettre où il sera nécessaire pour la copier, le susdit Monsieur comptera trois mille francs et en cas que les ouvriers, qu'il mettra en œuvre à ses fraix, en l'ostant vinsent à la gatter ou corrompre ou altérer de quel manière que ce soit, il n'aura aucun lieu ny droit de résilier du présent contract ou de demander raisons d'iceluy ou dimunition quelconque.

Troisièmement, il sera obligé dèz la stipulation ou signature du présent chirographe de faire faire à ses fraix un rideau de toille marquée pour couvrir la ditte peinture devant qu'on l'oste avec ses ferailles et cordons nécessaires tant pour l'ouvrir que pour le fermer, lequel rideau et ses apartenances demeureront pour toujours à l'église.

Quatrièmement que devant de pouvoir la porter hors du couvent, il sera obligé de compter les deux austres milles francs, sans quoy il n'aura aucun droit de pouvoir prétendre à la susdite translation.

Cinquièmement que les soubsignez ny leurs conventuels ne seront responsable ou recherchables d'aucun accident qui pourait arriver pendant qu'on la copiera ou qu'on la transportera d'un lieu à l'autre, mais le tout sera au risque, fraix et dommages du susdit Monsieur.

Faite en nostre couvent des Frères Mineurs conventuels de Liège, le 7me juin 1700.

Signé : Fr. Wathy de Loncin, guardien, frère Antoine Ghinotte, frère Pierre du Château, fr. Joseph Delavalle, frère Nicolas Desfosses, ..., frère Herman Lombard, frère Gille Crahay, vicaire.

Ce que moy pareillement soubsigné, je déclare d'avoir accepté sous touttes les conditions ci-dessus spéciffiées l'an et jour que dessus, promettant de la pouvoir retirer devant la feste du Toussaint et estoit signé Jean Buchels.

J. P. Patron, notaire en la cour de Liège, par le Souverain Conseil de Brabant admis, par copie conforme concorde à l'original.

Au dos, on lit : Adjunctum sub nº 1 et 2.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE

Deux œuvres inédites d'Englebert Fisen

Jules Helbig a publié en 1881 les papiers de famille d'Englebert Fisen (1) qui nous révèlent de multiples détails sur sa vie toute imprégnée de charité, de piété, d'ordre, de sollicitude familiale, de labeur fécond et de probité professionnelle. La partie la plus précieuse de cette documentation est constituée par un état chronologique de ses œuvres tenu par le peintre depuis son retour d'Italie en 1679 jusqu'à l'année 1729, terme de son activité artistique.

Cet état énumère six cent cinquante-deux peintures avec, dans la plupart des cas, pour chacune d'elles la mention de la destination ou de l'acquéreur et pour certaines, là où le registre n'a pas été malencontreusement amputé de ses marges, le prix payé en écus.

Grâce à l'esprit ordonné de Fisen et à l'heureuse conservation de son manuscrit presque toutes ses peintures peuvent donc être identifiées et datées avec précision. C'est ainsi qu'en nous basant sur des notes relevées dans son registre nous ajoutons aujourd'hui au catalogue des œuvres encore existantes de notre concitoyen les deux tableaux inédits qui font l'objet de la présente étude.

M. Paul Rogister, de notre ville, nous avait signalé qu'il tenait de famille deux toiles anciennes qu'une tradition transmise de génération à génération attribuait à Bertholet Flémalle. Ces tableaux que nous avons examinés et que nous reproduisons ici s'apparentent incontestablement à l'art de Bertholet mais leur mise en page, leur composition et le coloris de l'un des deux nous donnèrent à penser que nous avions là non pas des œuvres du grand maître liégeois mais de son excellent et fécond disciple Englebert Fisen.

(1) J. HELBIG, Les papiers de famille d'Englebert Fisen, *Bul. de la S. A. H. du Dioc. de Liége*, t. I, 1881, pp. 17-66.

Notre attribution, nous allons le voir, sera confirmée par le manuscrit.

Les peintures en question représentent *Le Christ guérissant les dix lépreux* et *La punition d'Ananie*, sujets choisis en dehors du cycle évangélique consacré ou du moins très rarement traités par les artistes ; or le tout premier poste de l'état chronologique de Fisen qui commence, nous le répétons, dès son retour d'Italie, est libellé en ces termes :

Le 26 MAY 1679
J'ai faict pour Mons. BOMERSOME, Notre Seigneur guérissant les dix lépreux.

Puis, à la page suivante, le peintre a noté sous le millésime 1781 :

Pour Mr BOMERSOME, La punition d'Ananie. (1)

D'une part, nous avons deux œuvres de mêmes dimensions (1 m. 28 × 0 m. 89) influencées en partie par Flémalle, représentant des sujets très rarement traités, offrant des analogies avec des peintures connues de Fisen et qui, appartenant depuis des générations à la même famille liégeoise, imposent la vraisemblance d'une commune destination à l'origine. D'autre part nous tenons de Fisen lui-même qu'il traita à deux années d'intervalle ces deux sujets dans des œuvres commandées l'une et l'autre par le même amateur, M. Bomersome (2).

---

(1) Il existe un dessin de Fisen provenant de la collection du chanoine Hamal et appartenant à la Ville de Liége qui représente le même épisode et qui d'après sa brève description par Me Marthe KUNTZIGER dans l'Inventaire inédit de 1921 paraît être un dessin préparatoire pour notre peinture. Nous n'avons pu malheureusement voir ce dessin qui se trouve dans un recueil mis à l'abri hors ville pendant la guerre et qui n'a pas encore fait retour à l'Académie des Beaux-Arts (no 139 de l'Inventaire Kuntziger : dessin à la plume 16.5/17 cm. — Carrés au crayon). Fisen a repris le même sujet à la fin de sa carrière en 1729.

(2) Ce Mr Bomersome à qui Fisen donne ailleurs le titre de chanoine était un de ses fidèles clients. Outre les deux peintures étudiées ici, il exécuta pour lui son portrait en 1690, *La fraction du pain* en 1693 et *Agar* et *Ismaël* en 1697.

La concordance des deux groupes de faits confrontés nous autorise à considérer que les tableaux Rogister sont bien les peintures Fisen-Bomersome de 1679 et 1681. Il nous reste à les étudier en tenant compte de la place qu'ils occupent dans l'évolution artistique de leur auteur, c'est-à-dire au point de départ de cette évolution.

Englebert FISEN. — La guérison des dix lépreux.

Mais, si la carrière indépendante du peintre liégeois débute en 1679 avec *La guérison des dix lépreux* bientôt suivie par *La punition d'Ananie*, nous devons au préalable, pour mieux comprendre ces œuvres jeter un rapide coup d'œil sur la période de formation de l'artiste.

Né en 1655, Fisen avait été admis vers 1668-1670, à peine au sortir de l'enfance, dans l'atelier de Flémalle alors à l'apogée de son talent et de sa réputation (1).

(1) J. HELBIG, *La Peinture au Pays de Liége*, Liége, 1903, p. 284.

En 1671, le peintre adolescent déjà marqué de l'empreinte de son maître et en possession, il faut le croire, d'un métier d'une rare précocité, se rendit en Italie afin de parfaire, suivant l'usage, son éducation artistique. Il devint à Rome l'élève de Carlo Maratta [1], l'un des nombreux continuateurs des éclectiques qui, en ce temps de décadence de l'art italien, se bornaient à l'ambition d'imiter, sans souci de renouvellement, les grands maîtres de la Renaissance, les Raphaël, les Vinci, les Titien, les Corrège, modèles fameux s'il en fut, mais dont il n'y avait plus rien à tirer pour rendre vie à la peinture.

L'école était dangereuse pour un débutant ; aussi, le jeune artiste qui rentrait à Liége en 1679 n'avait-il pas complètement échappé à la contagion de l'affadissement italien, mais la profonde et ferme empreinte qu'il avait reçue de son premier maître subsistait chez lui en dépit des huit années passées dans l'atelier de Maratta.

La guérison des lépreux offre un compromis entre les deux tendances. Bien que toute imprégnée des souvenirs récents d'Italie, l'œuvre contient, en effet, des morceaux qui dérivent de Flémalle et à travers lui font même penser à Douffet, le chef prestigieux de l'école liégeoise du XVIIe siècle.

La composition met en scène le trait du chapitre XVII de l'Evangile selon saint Luc précédant immédiatement la guérison miraculeuse et que l'écrivain sacré relate comme suit :

Il arriva que le Christ se rendant de Capharnaum à Jérusalem vit à l'entrée d'une bourgade dix lépreux accourus vers lui et qui s'écrièrent :

O Jésus ! O Maître ! ayez pitié de nous !

Et le Sauveur de leur répondre : Allez, montrez-vous aux prêtres...

---

[1] J.-S. Renier, Catalogue des dessins d'artistes liégeois, Verviers 1874, pp. 34 et 101.

La scène se passe dans un décor d'architecture classique avec dans le fond un très beau paysage méditerranéen éclairé par les feux du couchant. Le Christ, d'un type qui doit quelque chose de sa noblesse aux grands modèles italiens du siècle précédent est à droite, drapé dans un ample manteau rouge et invitant d'un geste majestueux de sa dextre levée les lépreux à s'éloigner. Il est entouré des apôtres qui forment autour de lui un groupe plein de confusion et où l'inconsistance de la facture trahit l'influence subie au delà des Alpes. Par contre la réunion des lépreux à gauche, les uns agenouillés, les autres debout tous, corps ou bras tendus vers le Christ est d'un accent très Flémallien, dans la ligne de l'héritier du réalisme de Gérard Douffet. Cette partie de la composition, malgré ses défauts et la gaucherie de certaines attitudes, ne manque pas de beauté, d'émotion et d'élan. L'œuvre traitée en clair-obscur, en dépit de ses faiblesses, produit dans son ensemble une impression de grandeur incontestable que Fisen a rarement égalée dans la suite.

La personnalité de Fisen qui se cherchait dans *La guérison des lépreux* s'affirme dans *La punition d'Ananie*, tout en accusant un retour nettement marqué à la tradition picturale liégeoise.

C'est ici un épisode relaté au chapitre V des Actes des Apôtres que le peintre a représenté : l'un des membres de la Communauté chrétienne primitive du nom d'Ananie ayant trompé saint Pierre au sujet du montant de la vente d'un champ tomba mort au pied de l'Apôtre qui lui reprochait son mensonge.

Le cadavre d'Ananie étendu au premier plan se présente en un magistral raccourci sur lequel se drape une étoffe blanche qui constitue un admirable morceau de peinture. La bourse du comptable infidèle gît près de lui, son contenu de pièces de monnaie se répandant sur le sol. A droite, un chien aux poils noirs et blancs semble hurler à la mort. Saint Pierre, dont la haute stature se dresse au centre, est vêtu à l'antique et montre le ciel de l'index levé de sa main

gauche. Autour de lui s'agitent des personnages en proie à la terreur provoquée par la manifestation de la colère divine dont ils sont les témoins.

Dans le fond, une façade de style classique où s'ouvre une haute porte flanquée de colonnes corinthiennes. Devant cette porte et à l'intérieur de l'édifice, d'autres personnages, hommes et femmes participent à l'émotion générale.

Si cette œuvre a moins de grandeur que la précédente

Englebert FISEN. — La punition d'Ananie.

elle lui est de beaucoup supérieure par le métier et le dessin qui n'est pourtant pas irréprochable notamment dans la figure assez maladroitement campée de saint Pierre. Le coloris est très harmonieux, dominé par les bleus qui caractérisent tant de peintures de Fisen et notamment celles de Saint Denis et de Saint Martin.

Le fait que les deux toiles que nous venons de décrire sont les premières en date de toutes celles qui nous restent du peintre liégeois leur confère une importance qui n'échappera à personne. L'une nous le montre sous l'inspiration immédiate de l'Italie qu'il vient à peine de quitter, l'autre : réintégré dans l'ambiance artistique liégeoise et s'affirmant avec son tempéramment personnel, à côté des Carlier et des Lairesse, le digne continuateur de Bertholet Flémalle.

Léon DEWEZ.

Le Postice de Brigebo

Au tome II de son ouvrage monumental (1), Théodore Gobert fait allusion au vocable « postice de Brigebo », qui aurait parfois désigné, d'après lui, la porte de Beaurepart. Cette poterne est bien connue ; elle perçait les fortifications du quartier de l'Ile à l'extrémité de la rue des Prémontrés actuelle ; elle est fréquemment citée dans les sources (2).

Par contre, la dénomination de Brigebo est fort rare : il semble bien que Gobert l'ait connue seulement grâce au texte du *Paweilhar* publié par Raikem dans les *Coutumes du Pays de Liège* (3). Comme il n'est jamais question, dans les documents utilisés par l'ancien archiviste provincial, que d'une seule poterne à proximité du couvent des fils de saint Norbert, notre auteur en a conclu que le terme s'appliquait à cette poterne.

Grâce aux précieux *Régestes de la Cité de Liège* (4), nous savons aujourd'hui qu'il en va tout autrement : le postice de Brigebo s'élevait à peu près à l'endroit où se joignent

---

(1) *Liège à travers les âges*, II, p. 263.
(2) 2 mai 1290 (E. FAIRON, *Régestes*, I, pp. 125-126) ; 27 février 1301 (*Ibid.*, p. 147) ; 6 juillet 1357 (*Ibid.*, p. 396) ; etc.
(3) § 3, p. 76.
(4) T. I, p. 396.

actuellement le boulevard Piercot et la rue de l'Evêché. Un acte du 6 juillet 1357 cite en effet deux pertuis qui permettaient aux Prémontrés liégeois de franchir les murs de la Cité et d'accéder au fleuve. L'un d'eux, vers l'aval, est sans conteste la porte de Beaurepart (*postiche de Bealrepart*). Un autre s'ouvrait en amont, *entre le molin monsingnour l'Abeit* (de Saint-Jacques) et la susdite porte ; il donnait accès au « jardin de Brigebo » : il est évident qu'il était désigné sous ce dernier vocable.

Aussi bien le postice de Brigebo existait-il encore au XVIIe siècle : on l'aperçoit clairement, à côté du moulin Saint-Jacques, sur la célèbre vue de Jean Blaeu, la plus exacte et la plus complète, sinon la plus artistique, des anciennes représentations graphiques de la Cité.

G. H.

Un bienfaiteur méconnu du Collège des Jésuites-en-Ile de Liège : Le chanoine Renier Giltea

C'est en réalité à une date relativement tardive, à savoir le 30 avril 1582, que s'ouvrit à Liège le Collège des Jésuites-en-Ile ; et même il fallut attendre encore dix années avant qu'aux trois classes de Rhétorique, de Poésie et de Syntaxe vinssent s'ajouter les deux classes inférieures (1). Nous avons montré naguère qu'il convient de chercher l'explication de ce retard singulier dans l'action simultanée de multiples facteurs d'ordre économique, politique et religieux, ainsi que dans l'existence en notre ville depuis 1496 du Collège Saint-Jérôme, qui était dirigé par les Hiéronymites ou

(1) C'est donc par erreur qu'Eug. POLAIN avance que les Jésuites organisèrent d'abord les trois classes inférieures (*B. I. A. L.*, t. LVIII (1933), p. 204). Ils avaient procédé à Bruges, en 1575, de la même façon, en n'installant d'abord qu'un *collegium inchoatum*, comportant les trois classes supérieures.

Frères de la Vie commune et qui avait connu, sous le règne d'Erard de la Marck, une ère de vraie splendeur ([1]). Autoriser la Compagnie de Jésus à fonder un séminaire ou un collège d'humanités, c'était risquer de susciter à l'établissement des Frères une concurrence redoutable, qui ne tarderait pas à en provoquer la décadence, puis la disparition ([2]). C'est pourquoi Gérard de Groesbeek finit par renoncer à ses premiers projets et se contenta de solliciter du P. Général François de Borgia l'envoi d'une mission temporaire, ne comprenant qu'un petit nombre de Jésuites qui s'adonneraient uniquement aux tâches ordinaires du ministère sacerdotal, et surtout aux prédications, confessions et catéchismes.

C'est à ce titre que trois religieux, les Pères De Ver, Dalmerius et de Sommal, vinrent enfin se fixer à Liège et s'y installer dans une maison proche de l'église Saint-Servais, que deux fidèles de cette paroisse mirent à leur disposition. Cette première résidence ne date pas de 1569, comme l'ont admis la plupart des érudits ([3]), ni de 1567, comme l'a affirmé le P. Alfred Poncelet, mais bien de 1568 ([4]). Bientôt,

---

([2]) Léon HALKIN, *Les origines du Collège des Jésuites et du Séminaire de Liège*, dans le *B. I. A. L.*, t. LI (1926), pp. 175-189.

([3]) Dans un savant article publié dans *Les études classiques*, t. XIII (1945), p. 202, H. DE VOCHT n'admet pas que le transfert aux Jésuites du Collège Saint-Jérôme fut retardé si longtemps par l'hostilité des Frères et de leurs protecteurs : « Pour l'école des Hiéronymites de Liège, écrit-il, les relations personnelles et les liens de famille donnaient à certains des religieux comme un droit de succession ou un devoir de pieuse reconnaissance. » Il est regrettable que l'auteur ne fournisse aucune référence à l'appui d'une telle affirmation.

([1]) J. DARIS, *Hist... de Liège pendant le XVIe siècle* (Liège, 1884), p. 432. — R. LECHAT, S. J., *L'ancien Collège des Jésuites-en-Ile à Liège*, dans *Saint-Servais*, n° 5 (Liège, 1913), p. 7. — Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. III (Liège, 1926), p. 408. — Léon HALKIN, *o. c.*, p. 169.

([2]) A. PONCELET, *Hist. de la Comp. de Jésus dans les anciens Pays-Bas*, t. I (Bruxelles, 1927), p. 204. — L'auteur nous apprend lui-même que le P. Général ne consentit à l'envoi de la mission que le 21 septembre 1567 (n. 3) et qu'il en fixa encore le caractère temporaire dans ses lettres du 30 mars et du 27 avril 1568 (n. 4). Les premiers Jésuites ne peuvent donc être arrivés à Liège « à Pâques de l'année 1567 », mais seulement en 1568. — L'auteur, comme il nous l'écrivait le 25 juin 1927 en réponse à nos critiques, a préféré au témoignage formel de la correspondance des Pères les affirmations du chroniqueur anonyme de l'*Historia collegii Leodiensis* (1598), qui sont, à notre avis, sujettes à caution sur ce point.

en 1570, le célèbre humaniste Laevinus Torrentius, archidiacre de Brabant et vicaire général, leur céda son hôtel de la rue Souverain-Pont, qui était plus confortable et où purent s'installer une douzaine de Jésuites. Peu après, le même prélat entreprit, au nom du prince-évêque, des négociations avec les Hiéronymites pour les décider à s'effacer devant leurs rivaux et à leur céder définitivement leurs locaux scolaires, leur couvent et leur église ; les pourparlers aboutirent à une convention, qui fut approuvée par le Chapitre de Saint-Lambert le 26 juillet 1580.

Dans l'entretemps, les Jésuites avaient réussi à dissiper les préventions que leur arrivée avait d'abord suscitées et à multiplier le nombre de leurs protecteurs, tant dans les rangs de la noblesse et de la bourgeoisie que dans ceux du clergé. Parmi ces derniers, il y en a un dont le nom est aujourd'hui tombé dans un injuste oubli : le chanoine Renier Giltea. On ne peut évidemment le mettre sur un pied d'égalité avec un mécène comme Laevinus Torrentius ; mais, par son attitude prévenante et ses gestes généreux à l'égard des premiers Jésuites, il mérite à coup sûr de figurer parmi les insignes bienfaiteurs de leur Collège.

On ne possède que peu de renseignements sur la biographie de Renier Giltea ; on ignore même le lieu et la date de sa naissance (1).

Le 3 novembre 1563, il fut élu membre du Chapitre de Saint-Materne et y obtint la première des trois prébendes sous-diaconales laissée vacante par la résignation de Jean Jonent (2). Pour se faire conférer une telle dignité, il suffisait d'avoir reçu le sous-diaconat et d'être *litteratus et honestus*. Comme le rôle de ces chanoines consistait essentiellement à seconder, ou même à suppléer les tréfonciers de Saint-Lambert dans la célébration des offices au chœur de l'église cathédrale, on leur imposait l'obligation de la

(1) Son père, Gilles Giltea ou Giltay (†1570), était originaire de Fontaine et sa mère, Odile Fabry, de Bierset.

(2) L. LAHAYE, *Les chanoines de Saint-Materne d Saint-Lambert de Liège*, dans le *Bull. de la Soc. d'Art et d'Hist.*, t. XXVII (1936), p. 140.

résidence personnelle et on leur interdisait d'accepter d'autres bénéfices ecclésiastiques. Faisait exception à cette règle la cure de Villers-l'Evêque, dont les revenus avaient été affectés au XIIIe siècle au Chapitre de Saint-Materne ; on tournait la difficulté en autorisant le chanoine désigné pour cette cure (le *vesti*) à déléguer les fonctions pastorales à un desservant (le *vicarius*), qui devait se contenter d'une portion congrue. C'est dans ces conditions que le prince-évêque Gérard de Groesbeek conféra les revenus du vicariat perpétuel de Villers-l'Evêque à Renier Giltea, qui en jouissait déjà en l'an 1577, après qu'il eut reçu l'ordination sacerdotale (1). Il mourut le 25 mars 1601 et fut inhumé au couvent Sainte-Claire (2).

Deux années auparavant, le 13 mai 1599, il avait rédigé son testament, dont une copie, faite le 6 août 1621, est conservée aux Archives de l'Etat (3). Or ce document, dont à notre connaissance le texte est resté inédit, révèle des détails intéressants sur certaines circonstances de la fondation du Collège des Jésuites-en-Ile auxquelles le testateur fut mêlé. En bref, Renier Giltea assure qu'il rendit à ces religieux des services signalés, à de nombreuses reprises et spécialement dans les quatre occasions suivantes (4) :

1° Tout d'abord, en 1579, lorsqu'une « peste » décimait la population liégeoise et que plusieurs Pères avaient succombé en se dévouant au service des malades, les trois survivants de la communauté furent obligés d'évacuer leur résidence de la rue Souverain-Pont, qui était contaminée par le fléau. Aussitôt Renier Giltea mit sa propre maison,

---

(1) J. HERBILLON, *Topon. de la Hesbaye liég.*, fasc. V (1932), p. 106.

(2) Sa pierre tombale, portant aussi l'effigie de ses parents, se trouve dans la seconde cour du Palais. Elle a été reproduite sous forme de dessin au trait par E. BRAHY dans la *Chron. archéol.*, t. III (1908), p. 81.

(3) L'existence de ce testament a été signalée (mais avec une date erronée) par Th. GOBERT, *o. c.*, t. II, p. 377 et t. III, p. 409, n. 1.

(4) R. Giltea fonda aussi des bourses d'études, qui existent encore aujourd'hui. Cf. H. LENTZ, *Rec. des fondations de la prov. de Liège* (Bruxelles, 1889), p. 57.

située en Royau (rue actuelle des Anglais), à l'entière disposition de ces religieux, qui s'y réfugièrent pendant plusieurs mois jusqu'à ce que tout danger fût écarté (1).

2° L'année suivante, on l'a dit plus haut, Gérard de Groesbeek avait réussi à conclure avec les Hiéronymites une convention aux termes de laquelle ils consentaient à céder leur monastère et toutes ses dépendances aux Jésuites pour leur permettre d'y ouvrir un nouveau collège. Mais au préalable, le prince-évêque dut procurer une autre résidence aux Frères et leur assurer à chacun les revenus d'une prébende suffisante. Alors, sur les instances de Torrentius, Renier Giltea accepta de résigner sa cure et son vicariat de Villers-l'Evêque au profit de l'un des Hiéronymites, Arnold Aegidii, *alias* Gilis, qui était précisément originaire de cette localité. C'était un revenu annuel de plus de cent muids d'épeautre auquel le chanoine renonça de la sorte sa vie durant (2).

3° Ce fut sans doute pour le dédommager quelque peu de ce sacrifice que le P. Provincial Baudouin de Lange, lorsqu'il eut installé les Jésuites le 18 novembre 1581 dans le couvent Saint-Jérôme, lui accorda la jouissance de l'un des plus anciens locaux scolaires des Hiéronymites, la maison dite « des capparts » ; c'était la *domus pauperum clericorum*, où résidaient jadis les jeunes gens pauvres qui se destinaient au sacerdoce et qui y étaient logés et nourris gratuitement (3). Renier Giltea dépensa plus de mille florins Brabant pour remettre en bon état cette maison ainsi que son jardin ; mais, en dépit des promesses qui lui avaient été faites à maintes reprises par Torrentius et par

---

(1) LECHAT, *o. c.*, p. 9. — GOBERT, *o. c.*, p. 409.

(2) Arnold Gilis conserva la cure de Villers-l'Evêque jusqu'à son décès, le 22 octobre 1619. Cf. GOBERT, *o. c.*, p. 409, n. 1 et HERBILLON, *o. c.*, pp. 106, 109, 110 et *Addenda*, p. 524.

(3) On leur donnait le nom de « capparts » ou de « cappardes » parce qu'ils portaient comme les Frères eux-mêmes un long manteau gris, muni d'un capuchon, ce qui les fit aussi appeler « *caputiati* ». Cf. DARIS, dans le *B. I. A. L.*, t. XI (1872), p. 225.

le P. Procureur Jean de Saive (1), il ne reçut jamais le remboursement des sommes ainsi utilisées.

4° Renier Giltea signale enfin un dernier « bienfait », qui lui coûta mille florins de Liège : c'est l'achat qu'il fit aux Hiéronymites, par devant notaire, d'une vaste cuve de métal, d'une contenance de vingt-six à vingt-sept tonnes, dont ils se servaient pour fabriquer leur bière de table (2) ; or cette cuve, qui était en réalité la propriété du chanoine, était demeurée dans la brasserie du couvent, où elle était employée par les Jésuites sans bourse délier.

Le testament de Renier Giltea présente une curieuse particularité : l'énoncé de ses dernières volontés y est suivi du rappel de quatre faits qui, à première vue, n'ont rien à voir avec un document de ce genre. On pensera peut-être qu'il se laissait guider par l'espoir d'obliger moralement les Jésuites à verser à sa succession la somme de 5500 florins de Liège que lui avaient coûté l'aménagement de la maison et du jardin des pauvres clercs ainsi que l'achat de la cuve de la brasserie conventuelle, ce qui permettrait de majorer le montant des legs spécifiés au début du testament en faveur de ses héritiers (3).

Mais ce n'est là qu'une pure conjecture, qui ne cadre pas d'ailleurs avec les dernières stipulations du document ; le testateur, en effet, y déclare formellement léguer la précieuse cuve aux Jésuites moyennant certaines conditions, dont la principale exige qu'ils y fassent graver à ses frais une inscription commémorative, dont il a soin de leur fournir le texte ; de plus, comme s'il voulait mettre le sceau à sa générosité, il laisse aux Pères du Collège un double ducat

---

(1) C'est grâce au testament de Giltea qu'il nous a été possible d'identifier le P. Jean Seef († 1596), le plus ancien Procureur du Collège des Jésuites de Liège, avec Jean Colloise, fils de Denis Colloise († 1572), seigneur de Saive, dont on savait seulement qu'il s'était fait prêtre, puis jésuite. Cf. E. PONCELET, *Les seigneurs de Saive*, dans le *B. I. A. L.*, t. XXII (1892), p. 306. A. PONCELET, *Nécrologe...* (1931), p. 13.

(2) D'après les Statuts des Hiéronymites, chaque Maison disposait d'un *braxator*.

(3) On sait qu'au XVIe siècle on évaluait le florin Brabant à 4 ½ florins de Liège.

d'or afin qu'ils puissent boire un verre de vin au repas qui suivra la célébration de ses funérailles (1). Il est donc plus simple de supposer que le bon chanoine, comme il l'affirme lui-même, n'avait d'autre but que de rappeler le souvenir de ses bienfaits « aux Pères modernes, qui peut-être n'en auroient cognoissance ». La plupart des Jésuites, auxquels il avait rendu service une vingtaine d'années auparavant, étaient décédés ou bien avaient été déplacés. Or c'était la coutume que les testaments des chanoines de Saint-Materne dussent être soumis au Chapitre de Saint-Lambert pour recevoir son approbation avant de sortir leurs effets. Renier Giltea pouvait donc escompter qu'une assez large publicité serait assurée aux clauses de son testament, tout au moins après sa mort, et qu'à ce moment-là justice lui serait enfin rendue. Qui voudrait lui tenir rigueur d'avoir éprouvé un tel souci, alors que, de nos jours, le P. Alfred Poncelet, l'historiographe de la Compagnie de Jésus en Belgique, n'a pas cru devoir lui accorder la moindre mention dans le monumental ouvrage où il a retracé avec un talent consommé les annales des collèges de notre pays à l'époque de la Renaissance (2) ?

Léon HALKIN.

---

(1) Il est vrai que, par une autre clause de son testament, Renier Giltea révoque le legs de 100 florins Brabant dont il avait gratifié antérieurement son frère cadet Mathieu, profès de la Compagnie de Jésus ; mais cette mesure ne lui fut point dictée par des sentiments d'animosité envers les Jésuites de Liège, puisque son frère résidait à Mayence ; c'était parce que celui-ci, en raison de ses vœux de religion, ne pourrait pas jouir personnellement de ce legs.

(2) Le P. LECHAT, *o. c.*, p. 9, a signalé avec gratitude l'intervention généreuse de Giltea lors de l'épidémie de 1579 et l'a qualifié de « grand bienfaiteur » des premiers Jésuites liégeois.

Extraits du testament de Renier Giltea (1)

[p. 1] « Au nom de la Très Sainte Trinité, amen... Vénérable Messire Renier Giltea, prestre, chanoine de St. Materne en la cathédralle egliese de Liege...

[p. 6] Item a déclaré ledit testateur que les Pères Jésuites de la Cité de Liege, comme aussy beaucoup d'autres, ne peuvent ignorer quels plaisirs et bénéfices iceluy leur avoir touiours fait, tant avant leur venue en Liege que depuis, et afin que iceux bienfaits puissent être cognus aux Peres modernes qui peut-être n'en auroient cognoissance, ledit testateur at bien voulu, sans aucune vantise, specifier et declarer ce qui s'ensuit :

Premier a dit et remonstré que bien peu après que les Peres de laditte Societé furent au commencement envoyé en Liege, scavoir lorsqu'ils se tenoient premierement en certaine maison près l'église de St-Servais et du depuis en autre derier la chapelle [p. 7] des clercques en Liege, iceluy testateur leurs at fait divers plaisirs et bienfaits, de sorte que comme un jour bonne partie d'iceux fussent morts de peste, n'ayants les autres Peres autre lieu pour soy retirer, le testateur les proveust gratuitement de sa maison en Royau en faisant sortir sa propre famille pour y loger iceux Peres comme de faict y logearent l'espace de plusieurs mois et jusques à ce ce que estant le mal apaisé ils soy retirarent.

Deuxième at déclaré qu'en faveur des dits Peres et afin que tant plus facilement iceux puissent jouyr de la maison des Fratres de St. Hierosme en Liege, iceluy en l'an 1581 ou environ at resigné librement au profit de frere Ernould, au present curé de Viller-l'Evesque, l'un desdits Freres de St. Hierosme, lequel restoit d'être pourveu suffisament pour le faire sortir de laditte Maison des Fratres, sa cure et vicariat dudit Viller-l'Evesque, valissante plus de cent muyds spe(lte), adioutant par iceluy testateur avoir fait cette resignation purement simplement en [p. 8] l'honneur de Dieu et pour la Républicque et pour l'avancement d'iceux Peres, à l'instance, requeste et poursuitte tant de feu Livinus Torrentinus, lors vicaire du R^nd^ Prince et Evesque Gérard de Groesbeck lequel disoit avoir esté le premier ou deuxieme fondateur (2) dudit Collège, que de plusieurs autres notables personage.

Davantage at remonstré que comme à la requeste et priere de Pere Baduin de Lange, lors provincial d'iceux Peres au Pays-

---

(1) A. E. L. : *Chanoines de Saint-Materne*, liasse : Histoire et Administration. Copie de 1621.

(2) Le texte donne : fondation.

Bas et de feu Pere Jehan de Saive, même de susdit feu vicaire Livinus (lequel entre autres choeses dist et repondit au testateur tout estonné des excessives dépens qu'il convenoit faire allentour de la maison des capparts en laquelle il se tient au present et soy disant être en grande anxiété : « non Messire Renard l'on ne demande point que vous le faites à vos despens, vous aurez assistence de tous costés »), estant entré en la possession de la maison antérieure dudit lieu des Fratres en laquelle il demeure au présent droit en l'an 1581, ledit Pere provincial luy en avoit baillé l'usufruit ; l'ayant trouvee caducque et ruineuse, iceluy comme possesseur de bon foy at laditte maison et ses edifices avec les jardins pour la meilleure partye restante et notablement [p. 9] melioré, specialement engrassé les jardins et les fait remeliorer la hauteur de trois pieds, ayant à tels meliorissement emplié plus de mille florins de bbant pour tous lesquels toutefois ledit testateur dist n'en avoir receu d'âme vivante aucune recompense, bien qu'elle luy auroit esté maintefois promise, mais il espere d'en avoir la remuneration du Seigneur Dieu seul retributeur des bonnes œuvres.

Et finalement at declaré avoir à luy appartenante en la brassinne dudit collège une cuve de métal pour brasser, laquele dist contenir vingtesix à vingtesept tonnes et l'avoir acheté desdits Fratres de son propre argent, parmy la somme de mille florins liégeois et davantage comme disoit aparoire par l'instrument passé par devant feu Robert de Lantremenge notaire et avoir laissé icelle en laditte brassinne pour s'en servir tant par lesdits Peres que par luy mesme, adioutant ledit testateur que à l'instance du recteur dudit college, il auroit deschargé le souvent dit college de cent florins de brabant pour les arrierage de vingt un florins de brabant de rente deu à Jehan Vannelt comme iceux Peres ne peuvent ignorer.

Le tout quoy estant achevé, voulant le testateur adiousté quelque bienfait aux plaisirs susdits at laissé aux dits Peres de la Société du Nom de Jesus laditte cuve à brasser afin estre participant de leurs sacrifices et oraisons et avec condition que par l'espace de quarante jours après son trespas, iceux permetteront à ses executeurs et servantes de librement jouir, comodieusement mener ou mettre hors ses biens meubles voulant touttefois et ordonnant que pour memoire de ce bienfait, ils aient après son trespas à faire tailler allentour de laditte cuve aux despens de l'execution les mots suivants : « me Patribus hujus collegii Societatis sive nominis Jesu testamento legavit quondam Reverendus dominus Renerus Giltea, presbiter collegii Sancti Materny, in ecclesia cathedrali leodiensi canonicus ».

Item at laissé aux dits Peres un double ducat d'or ou sa valeur à leur bailler pour un vin le jour de ses exeques... »

[p. 10] Item at déclaré que par certain sien testament précédemment fait, il avoit laissé à son frère bienaymé Mr. Mathy Giltea, professe de la Société du Nom de Jésus à Maïence (qu'il disoit avoir aussy nouri aux escholes et bien qu'il fusse telement proveis qu'il n'eusse pas affaire d'aucune choese), la somme de cent florins de bt. une fois à payer ; mais comme depuis il aiet entendu que sondit frère ne pouroit iouyr dudit légat, iceluy testateur en révocquant ledit légat veult et ordonne que d'icelle somme en soit acheté rente annuelle soubs le nom de sondit frère, laquele rente seroit aplicquée à l'honneur de Dieu et en mémoire de son frère en augmentation de la bourse ausmonière fondée ou à fonder par le testateur...

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

1945

A

ABRY (Louis), peintre, 44, 48, 52.
AEGIDII (Arnold) alias Gilis, hiéronymite, 65.
AIX-LA-CHAPELLE, 21.
ALÉANDRE (Jérôme), chancelier, humaniste, 9, 13, 18, 19. Son frère, 13.
ALLEUR, prov. Liège, c. Fexhe-Slins, 40.
ANANIE, personnage biblique, 59.
ANGLAIS (rue des), l.-d. Liège, 65.
ANGLETERRE, 15.
ANS, prov. Liège, 38, 40. L.-d., voir BOLSÉE, MONTFORT.
ANTOINE, 26.
ARCHIVES DE L'ETAT, à Liège, 64.
AUGSBOURG (Confession d'), 17.
AWANS-LONCIN (villa d'), 22. — Echevins, voir BOMBAYE, DORJO. — Maire, voir KETTENIS.
AWANS (famille d'), 22, 38, 40. — (Gérard d'), 39. — (HUMBERT d'), 39.

B

BALE, Suisse, 8, 9, 10, 16.
BASSE-COUR, ferme à Loncin, 23, 27.
BASHEERS, *Basse-Heers*, prov. Limbourg, c. Tongres, 25.
BEAUREPART (porte de), l.-d. Liège, 60, 61.
BEER (J. de),conférencier, 4,
BELHOUSE (Anne-Ursule de), 25.
BERSELIUS, voir BIERSET.
BIBLIOTHÈQUE ROYALE, 32.
BIERSET (Pascal de), *Berselius*, humaniste, 11-18, 20.
BLAEU (Jean), cartographe, 61.
BOLAES (A.), 29,30. — (Marguerite), 29, 30.
BOLSÉE, l.-d. à Ans. Château, tour, 38, 40, 41. — Ferme, 42. — Famille, 38. — (Arnold de), 38. — (Jean de), 40. — (Wéry de), 40.
BOMBAYE (Alexandre de), 24. — (Anne de), 24. — (Guillaume de), 24. — (Renard de), échevin d'Awans- Loncin), 24.
BOMERSOME, client de Fiesen, 55, 56.
BORCQUET (tour), l.-d. Liège, 6.
BORGIA (François de), général des Jésuites 62.
BOULLIENNE (Louis) père gardien des F. M., 50.
BRASSINNE (Jos.) conférencier.
BRIGEBO (postice), l.-d. Liège, 60 61.
BRUGES-COLOGNE (route), 8.
BRUXELLES 19.
BUCHELS (Jean), bibliothécaire, 45-48, 51-53.

C

CANTERBURY (archevêché de), 15.
CAPHARNAÜM, Palestine, 57.
CAPPARTS (maison des) l.-d. Liège 65, 69.
CARACCIOLO (Muno), théologien de Louvain. 18.
CARLIER, peintre, 60.

CAROLI (Charles), bourgmestre de Liège, 44. — Voir GABRIEL.
CARPEGNA (Gaspard), cardinal, 49.
CARPENTIER (Catherine) alias SAUVAGE (M.), 28.
CHARLES-QUINT, 17.
CHATEAU (Pierre du), frère-mineur, 53.
CEELS (Jean de), seigneur de Hodoumont, 28. — (Marie de), 28.
COLLARD (Johan), de Loncin, 40. — (Wérard), 40.
COLOGNE (Allemagne), 19. — Moines. 21.
CORREGE (le), 57.
CORONELLI (V.) ministre général des Frères Mineurs, 50.
CRAHAY (Gilles), vicaire, 53.

D

DALMERIUS, Jésuite, 62.
DATHIN (conjuration des), 41.
DELAVALLE (Jos.), frère mineur, 54.
DE PAIX (Hubert-Jos.), chanoine cathédrale, 26.
DESFOSSES (Nicolas), frère mineur, 53.
DE VER, jésuite, 62.
DEWEZ (L.), conférencier, 37.
DOMMARTIN-WARFUSÉE (les), 38.
DORJO (Anne), 28. — (Gui), échevin d'Awans-Loncin, 28. — (Marguerite), 24.
DOUFFET (Gérard), peintre, 44-47, 50-53, 57, 58.

E

ERARD DE LA MARCK, prince-évêque, 7, 10, 12, 14-19, 21, 22, 62.
ERASME, humaniste, 7-21.
ERNOULD (frère), hiéronymite, 68.
ESPAGNE (roi d'), 25.
EVÉCHÉ (rue de l'), à Liège, 61.

F

FAIRON (E.), bibliothécaire Institut, 31, 32.
FALKENSTEIN (comte de), gouverneur de Huy, 25. — (Jean de), 25.
FISEN (Englebert), peintre, 54-56, 59.
FIZENNE (Catherine de), 28. — (Jeanne de), 28.
FLÉMALLE (Bertholet), peintre, 54-57, 60.
FLORKIN (M.-O.), 29.
FOOZ (Jos. de), 30.
FRAIGNEUX (rue), à Liège, 6.
FRANÇOIS, conférencier, 35.
FRÈRES DE LA VIE COMMUNE, 20, 62.
FRIBOURG, Suisse, 21.
FRÈRES MINEURS, 44, 45, 47-53.
FROMENTEAU (Henri-François). commis de S. A. E., 50-51,

G

GABRIEL (Ailyde), ép. Caroli, 44.
GEER (bassin du), 38.
GÉRARD DE GROESBEEK, prince évêque, 62, 64, 65, 68.
GHINOTTE (A.), frère mineur, 53.
GILLES, chanoine de Ciney, 40.
GILTEA (Mathy), 70. — (Renier), chanoine de St-Materne, 61, 63, 69.

GOBERT (Th.), aut. cité, 60.
GOCLEN (Conrad), professeur Louvain, 20.
GRÂCE-BERLEUR, prov. Liège, cant. Hollogne, 40.
GRISARD (Antoine), 29, 30. — (Bernard), 29, 30. — (Jean), mayeur de Waroux, 26, 29, 30. — (Marguerite-El.), 29, 30.
GROUTARS (G. de), chanoine cathédrale, 26.
GUI, seigneur de Baillonville, 28.

H

HAMAL (collection), 55.
HARENNE (Charles-A. de), 26, 30.
HELBIG (M. J.), auteur cité, 52, 54.
HESBAYE, 22.
HEZE (Thierry de), inquisiteur, 20.
HINNISDAEL (G. B.), vicaire général, 47, 49, 51.
HOCHEPORTE, l.-d. Liège,6.
HODISTER (Jeanne de), 24.
HOMBROUX, dépend. Alleur-lez-Liège, 40.
HOOGSTRAETEN (André de), doyen St-Denis à Liège, 8, 9, 10, 16.
HUY (château de), 14. Gouverneur, voir FALKENSTEIN.
HYPERASPITES, œuvre d'Erasme, 19.
HIERONYMITES (les), 61, 63, 65, 66, 68, 69. — Voir FRÈRES VIE COMMUNE.

I

ILE (quartier d'), à Liège, 60.
INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE, d-A ministration, séances, membres nouveaux, 1-4, 33-37. — Bureau, commissions (1945-1946), 2, 3.
ITALIE, 54, 55.

J

JACQUES, archevêque de Trêves 22.
JAER (de), décès, 38.
JEAN-GUILLAUME, prince de Bavière, 45.
JÉRÔME (saint), 8.
JÉRUSALEM, 57.
JÉSUITES (collège des), à Liège, 61-64.
JÉSUITES (les), 65, 66, 68-70.
JONENT (Jean), chanoine de Saint-Materne, 63.

K

KEPPENNE (famille), 44.
KETTENIS, *Catenis* (famille de), 24, 25. — (Jean de), mayeur d'Awans, 25. — (Léonard), 25. — (Martin de), 25, 26.

L

LAHAYE (Léon), conservateur Archives Etat, 31.
LAIRESSE, peintre, 60.
LANGE (Baudouin de), provincial des Hiéronymites, 65,68.
LANNOY (A.-D.-G., comte de), 28, 29.
LANTREMENGE (Robert de) notaire, 69,.
LECOCQUE, 43.
LEONIS (Marie-Justine), prieure de Sainte-Agathe à Liège, 26.

LIÈGE,, 7-11, 16, 20-22, 50. — L.-d., voir ANGLAIS, BEAUREPART, BORCQUET, BRIGEBO, CAPPARTS, EVÊCHÉ, FRAIGNEUX, HOCHEPORTE, ILE, MONT-SAINT-MARTIN, MOXHON, PIERCOT, PRÉMONTRÉS, REMPARTS, ROYAU, SAINT - ESPRIT, SAINT-JACQUES, SAINTE-WALBURGE, SAUVENIÈRE, SOUVERAIN-PONT. — Archives, 64, voir LAHAYE. — Bourgmestre, voir CAROLI. — Princes-Evêques, voir ERARD DE LA MARCK, GÉRARD DE GROESBEEK. — Vicaire général, voir HINNISDAEL. — Chanoines, voir ALÉANDRE, DE PAIX, GILTEA, GROUTARS, HOOGSTRAETEN, JONENT, LONCIN. — Abbayes, voir ST-JACQUES, SAINT-LAURENT. — Chapitres, voir ST-LAMBERT, ST-MATERNE. — Collèges, voir JÉSUITES, ST-JÉRÔME. — Hospice, voir PETIT-ST-JACQUES. — Eglises, voir ST-ANTOINE, ST-DENIS, ST-MARTIN, ST-PIERRE, ST-SERVAIS. — Couvents, voir STE-CLAIRE, ST-JÉRÔME, ST-NORBERT. — Prieuré, voir ST-LÉONARD.

LIÈGE-ST-TROND (chaussée), 38.

LOMBARD (Herman), frère mineur, 53. — (Lambert), provincial des Frères Mineurs, 50.

LONCIN, lez-Liège, 22, 29, 40. — Château, 23, 25. — Fort, 22. — Ferme, voir BASSE-COUR. — MONTFERRAND. — (Anne de), 28. — (Gui de), 28. — (Hubert de), 28. — (Jeanne de), 28. — (Mathias de), chanoine de Ste-Croix, 28. — (Philippe de), 28. — (Willem de), père gardien, 47, 48, 50, 53. — (Willem de), 28.

LONCIN A HOLLOGNE (route de) 23.

LOTHAIRE Ier, 22.

LOUVAIN, prov. Brabant, 7, 8.

LUTHER, 17.

M

MARATTA (Carlo), peintre italien, 57.

MARCK (Robert de la),14.

MARTÈNE ET DURAND, aut. cités, 52.

MAYENCE (archevêque de), 16.

MEUSE (bassin de la), 38.

MONTEGNÉE, lez-Liège, 40.

MONTFERRAND (cense de), à Loncin, 23-27, 29. — (Jean de), 24.

MONTFORT (ferme de), à Ans, 38. — (Sébastien de), 43.

MONT-ST-MARTIN, à Liège, 4, 6.

MORET (abbé J.), 44.

MOTA (Pierre Ruiz de la), évêque espagnol, 18.

MOUILHET, notaire, 30.

MOXHON (tour), à Liège, 4, 6.

MUSTEAZ (A.), 40. — (Henri), 40. — Voir BOLSÉE.

O

OULTREMONT (M. F., comtesse de), 28.

P

PATRON (Jean-Pierre), notaire, 45, 49, 53.
PAYS-BAS, 7, 10.
PEPINSTER, 31. — Voir FAIRON.
PETIT-ST-JACQUES (hospice), à Liége, 46, 52.
PETILHON (Gérard), 40.
PHILIPPE, évêque d'Utrecht, 16.
PIERCOT (boulevard) à Liège, 61.
PIRCKHEIMER, 18.
PIROTTE-GADISSEUR (Fl.), 30.
POLLEUR (Agnès de), 42.
PONCELET (père Alfred), 62, 67.
PRÉMONTRÉS (rue des), à Liège, 60, 61.
PRÜM (abbaye de), 22.

R

RAIKEM, aut. cité, 60.
RAPHAEL, 57.
REMPARTS (rue des), à Liège, 6.
RENARD (messire), 69.
RIGA, peintre, 45, 46, 48, 49, 51, 53.
ROGISTER (Paul), propriétaire de deux Fisen, 54, 56.
ROME, 57.
ROYAU, l.-d. Liège, 65, 68.

S

SACRÉE CONGRÉGATION, 47-50.
SAINT-ANTOINE, église à Liège, 46, 51.
SAINT-DENIS, église à Liège, 59.
SAINT-ESPRIT (boulevard), à Liége, 6.
SAINT-JACQUES (abbaye), à Liège, 6.
SAINT-JACQUES (moulin), à Liège, 61.
SAINT-JÉRÔME (collège), à Liège, 65.
SAINT-JÉRÔME (couvent), à Liège, 65.
SAINT-LAMBERT (chapitre), à Liège, 63, 67.
SAINT-LAURENT (monastère), à Liège, 44, 46, 52.
SAINT-LÉONARD (prieuré), à Liège, 13.
SAINT-MARTIN, église, à Liège, 59.
SAINT-MATERNE (chapitre), à Liége, 63, 64. 67, 68.
SAINT-NORBERT (couvent), 60.
SAINT-PIERRE, église à Liège, 59.
SAINT-SERVAIS, église à Liège, 62, 68.
SAINTE-CLAIRE (couvent), à Liège, 64.
SAINTE-WALBURGE (montagne), à Liège, 6.
SAIVE (Jean de), proureur dn collège des Jésuitcs, 66, 68.
SALM (comte de), 25.
SAUVENIÈRE (boulevard de la), à Liège, 4.
SÉNÈQUE, 8.
SICHEM (Eustache de), théologien, 21.
SOCIÉTÉ VERVIÉTOISE ARCH. HIST., 32.
SOMMAL (de), jésuite, 62.
SOUVERAIN-PONT (rue), à Liége, 63, 64.
SPADA (Horace-Philippe), non, ce apostolique de Cologne-48.
SPIEGEL (Jacques), 21.

STIENNELET (J.), 42. — (W.), 41, 42.

T

THONNART (Lambert), 43.
TITIEN (le), 57.
TORRENTIUS (Laevinus), humaniste, 63, 65, 68.
TRÈVES (archevêché de), 22. — Archevêque, voir JACQUES.

U

URBAIN VIII, pape, 48.
UTRECHT, Pays-Bas. — Evêque voir PHILIPPE.

V

VAL-ST-LAMBERT (abbaye du), 39.
VANNELT (Jehan), 69.
VELU (Jeanne), 30. — (Philippe), 30.
VERVIERS (Jean de), 41, 42.
VILLERS-L'EVÊQUE, prov. Liège, cant. Hollogne, 64, 65, 68.
VINCI (L. de), peintre, 57.
VIVÈS, humaniste, 19.
VLATTEN (Jean de), humaniste, 19, 21.

W

WARNANT (A.-L.-F., baronne de), 28. — (Jean de), 28. — (Nicolas de), 28.
WAROUX, dépend. Alleur. — Famille, 22. — Maire, voir GRISARD.
WAUTERS, 26.
WITTEMBERG (cercle de), 18.
WOOT DE TRIXHE (les), 42, 43.
WORMS (diète de), 17.

Y

YORK (cardinal d'), 16.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Partie administrative 1-4, 33-37

HANSOTTE (G.), Un vestige peu connu de notre enceinte fortifiée du XIIIe siècle 4

HOYOUX (J.), Les rapports entre Erasme et Erard de la Marck 7

DE JAER (L.), Les fermes et le château de Loncin 22

M. Y., Emile Fairon, bibliothécaire 31

DE JAER (L.), Les châteaux-fermes d'Ans : Boisée 38

BRAGARD (R.), La vente de trois tableaux de Gérard Douffet. 44

(*Inventaire archéologique*) DEWEZ (L.), Deux œuvres inédites d'Englebert Fisen 54

HANSOTTE (G.), Le postice de Brigebo 60

HALKIN (L.), Un bienfaiteur méconnu du Collège des Jésuites-en-Ile de Liège : Le chanoine Renier Giltea.. 61

Répertoire alphabétique 71

TABLE DES GRAVURES

Pages

Partie de l'enceinte de Liège 5

Ferme de Montferrand et château de Loncin 23, 24

Basse-Cour de Loncin 27

Emile Fairon 31

Ferme-château de Bolsée à Ans 39, 41, 43

E. FISEN, La guérison des dix lépreux 56

ID., La punition d'Ananie 58

L'*Institut* a inauguré cette année une nouvelle collection de publications extraordinaires dont le premier volume est sorti de presse en juillet dernier sous la présentation suivante :

MÉMORIAL

DES

ARCHIVES DÉTRUITES

EN 1944

I

INVENTAIRE DES DÉPÊCHES DU CONSEIL PRIVÉ DE LIÈGE

PAR

Édouard PONCELET
Président de Commission royale d'Histoire

Épiscopat d'Ernest de Bavière (1581-1612)

PRÉFACE DE CE VOLUME

Le 24 *décembre* 1944, *une bombe aérienne allemande détruisit en partie les bâtiments des Archives de l'État, à Liège. Des documents du plus haut intérêt périrent dans le sinistre : les précieux fonds des Échevins de Liège, des Cours féodale et allodiale, du Conseil privé, de la Chambre des comptes, de la Chambre Impériale, furent, sinon anéantis, tout au moins durement touchés. C'est une perte sensible pour l'historiographie liégeoise.*

*Cependant, des érudits, conservateurs ou visiteurs assidus des Archives, ont, au cours de leurs patientes investigations, transcrit ou analysé certains des actes disparus. Attentif à tout ce qui regarde les intérêts scientifiques du pays, l'*Institut archéologique liégeois *a pensé que ce serait favoriser grandement les recherches futures que de mettre au jour les notes prises, avant la catastrophe, par les archivistes, fonctionnaires ou amateurs. Les vides*

causés dans nos trésors historiques par le vandalisme teuton seront ainsi comblés dans une certaine mesure.

La documentation concernant les actes perdus paraîtra par fascicules, à mesure de la mise au point des travaux et des possibilités financières.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

Ce volume est en vente à la librairie L. GOTHIER, 3, rue Bonne-Fortune, à Liège au prix de 175 francs. Les membres de l'*Institut* bénéficient d'une réduction de 55 francs.

Pour l'achat des autres publications de l'Institut, s'adresser au Trésorier, M. P. LALOUX, 2, rue St-Remy à Liège. C. C. P. n° 125.804 de l'Institut Archéologique Liégeois.

Imprimé en Belgique

15945 — Imp. H. Vaillant-Carmanne, S. A.
Un adm.-dir. L. Dallemagne, 4, place St-Michel, Liége.